



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD, Cédric BARBIERO, Nora BELATTAR, Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Sandrine BELMONT, Marine BOISSIER, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Éliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Anne DEMOND, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre LAFORÊTS, Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI (*pour les rapports 11, 17, 20, 26 à 43*), Bertrand MANTELET, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Alexis MONTOLIU, Jérôme MOROGE, Jean-Luc PAYS, Christiane PLASSARD, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SÉCHAUD, Bertrand SEGRETAIN (*pour les rapports 27 à 29, 35, 37, 39, 41, 42*), Philippe SOUCHON, Ahlame TABBOUBI, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET, Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Michel BAARSCH donne pouvoir à Alexandre HEBERT ;

Nadine BADR-VOVELLE donne pouvoir à Claire BELLISSEN ;

Sandrine COMTE donne pouvoir à Sandrine GUILLEMIN ;

Marysa DOMINGUEZ donne pouvoir à David GUILLEMAN ;

Benjamin GIRON donne pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS ;

Patrice LANGIN donne pouvoir à Marine BOISSIER ;

Anne PASTUREL donne pouvoir à Christine CHALAND ;

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER donne pouvoir à Marlène BONTEMPS ;

Jacques ROS donne pouvoir à Thierry DUCHAMP ;

Bertrand SEGRETAIN donne pouvoir à Clément DELORME (*pour les rapports 1 à 26 - 30 à 34 - 36 - 38 - 40 - 43*).

ABSENTS :

Anissa HIDRI ;

Bernard JAVAZZO ;

Philippe LOCATELLI (*en retard, absent aux rapports 1 à 10 - 12 à 16 - 18 à 19 - 21 à 25*) ;

Maud MILLIER DUMOULIN ;

Claude MOUCHIKHINE.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} octobre 2024.....	5
Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT	5
1 - Modification du nombre des Adjoints de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite	6
2 - Modification des indemnités de fonction des élus la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite	6
3 - Majoration des indemnités de fonction des élus de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite	6
4 - Remplacement d'une Conseillère municipale au sein d'une commission municipale et des différentes instances.....	6
5 - Désignation des membres du premier et du second collège au sein du Conseil d'administration du théâtre de la Renaissance.....	7
6 - Décision modificative n°2 du budget primitif 2024	7
7 - Autorisation d'engager en investissement entre le 1 ^{er} janvier 2025 et le vote du budget primitif 2025	8
8. Versement des acomptes 2025 de subventions aux associations et autres organismes	9
9 - Attribution de crédits non-affectés	10
10 - Transfert de l'actif comptable de la compétence "petite enfance" détenue au CCAS vers le budget général de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite	10
12 - SPL Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon : modifications statutaires et autorisation du représentant de la Collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire.....	11
13 - Adoption des tarifs du pôle funéraire public à compter du 1 ^{er} janvier 2025.....	12
14 - recrutement agents recenseurs campagne 2025	12
15 - Participation de la Collectivité pour le risque santé des agents de la Ville.....	13
16 - Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour le risque " prévoyance ".....	14
18 - Convention CASC (Comité d'action sociale et culturelle des fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite).....	15
19 - Approbation du plan de formation 2025 de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et détermination de la part du budget accordé aux formations exercées au titre du compte personnel de formation	15
21 - Tableau des effectifs au 31/12/2024.....	16
22 - Congés bonifiés	16
23 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade.....	17

24 - Convention relative à la mise à disposition d'un agent coopérateur CTG (Convention Territoriale Globale) de la Ville d'OPB auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval	18
25 - Protocole d'exercice du droit syndical	18
26 - Recours au contrat d'apprentissage.....	19
30 - Fonds de concours pour l'éclairage public.....	19
31 - Approbation de la convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale de la publicité en matière d'enseignes avec la Métropole de Lyon	20
32 - Avis du Conseil municipal sur la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2025.....	21
33 - Convention de partenariat défilé biennale de la danse 2025.....	21
34 - Convention de résidence artistique - Compagnie STYLISTIK.....	22
36 - Convention association "JejoueMot"/ Ville Oullins-Pierre-Bénite.....	22
38 - Convention de participation financière du Programme d'Intérêt Général Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne	23
40 - Convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité Métropolitaine 2024-2030	24
43 - Délibération ajoutée à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention d'équipement au Centre de santé Benoît Frachon.....	24
11 - Protocole transactionnel - Compagnie La Maison	25
17 - Règlement intérieur fixant les conditions d'emploi et de rémunération des assistantes maternelles employées par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	28
20 - Régime indemnitaire de la filière police municipale - Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).....	31
27 - Pose de "pavés de mémoire" sur le domaine public et versement d'une subvention à l'association "Stolpersteine en France"	36
28 - Parrainage 7 ^e Régiment du Matériel (RMAT) - Adhésion à l'Association des Villes Marraines	42
29 - Plan Énergie 2030 de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	44
35 - Approbation de la Déclaration métropolitaine de coopération culturelle entre l'État, la Métropole de Lyon, les communes signataires et le Grand Parc de Miribel Jonage.....	60
37 - Convention de partenariat avec SOLIHA pour le soutien à domicile et l'amélioration de l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap	61
39 - Convention de partenariat avec le collège Brossolette pour la mise en place du Dispositif Relais Interne "DRI"	64
Question diverse	70
41 - Vœu pour l'installation de boîtes aux lettres de détection des violences faites aux enfants.....	73
42 - Vœu pour que le nom de Madeleine RIFFAUD soit attribué à l'une des voies de la Commune.....	75

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Michèle CALVANO est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

N°	Objet
D24_057	Virements de crédits de chapitre à chapitre effectués entre le 13/07/2024 et le 13/09/2024
D24_058	Tarifs pôle Culture à compter de la saison 2024-2025
D24_059	Régie de recettes OPB_RR_EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) - Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_015 du 25 janvier 2024)
D24_060	Régie de recettes et d'avances OPB_RRA_AFFGENE (Affaires générales) - Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_022 du 25 janvier 2024)
D24_061	Régie de recettes OPB_RR_MEDIATRIOLET (Médiathèque Elsa Triolet) - Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_018 du 25 janvier 2024)
D24_062	Régie de recettes OPB_RR_ENFANCE – Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_025 du 25 janvier 2024)
D24_063	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement du domaine public situé 15 chemin du Grand Revoyet 69600 Oullins-Pierre-Bénite
D24_064	Tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2025
D24_065	Rendu compte n°4 des contrats de location des salles municipales pour la période du 20 juillet 2024 au 22 septembre 2024
D24_066	Rendu compte des marchés publics n°4 du 20/08/2024 au 31/10/2024
D24_067	Rendu compte des contrats de résidence et des contrats de location des salles de la Maison du Peuple pour la période du 18 mars 2024 au 30 juin 2024
D24_068	Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non.*)

Acte est donné à l'unanimité des membres présents.

1 - Modification du nombre des Adjointes de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Suite à la démission de notre collègue, Solange MARTELLACCI, qui était 17^e adjointe, qui a démissionné pour des raisons personnelles mais qui reste, nous n'en doutons pas une seconde, toujours très investie sur la commune, c'est Marlène BONTEMPS qui, en plus de ses autres délégations, a la lourde tâche de prendre la suite sur la culture.

Merci, Marlène.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET)**

Ne prennent pas part au vote : M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION.

2 - Modification des indemnités de fonction des élus la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE

M. LE MAIRE.- Rien ne change si ce n'est qu'il fallait réajuster au nombre d'adjoints.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET)**

Ne prennent pas part au vote : M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION.

3 - Majoration des indemnités de fonction des élus de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Rien ne change par rapport à l'existant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).**

Ne prennent pas part au vote : M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION.

4 - Remplacement d'une Conseillère municipale au sein d'une commission municipale et des différentes instances

Rapporteur : M. MOROGE

M. LE MAIRE.- Tout cela entraîne de très légers changements au sein des commissions municipales.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET)**

Ne prennent pas part au vote : M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION.

5 - Désignation des membres du premier et du second collège au sein du Conseil d'administration du théâtre de la Renaissance

Rapporteur : Mme POUZERGUE.

Mme POUZERGUE.- Suite à ces différentes modifications au niveau des adjoints, notamment, je vais vous parler maintenant de la composition du Conseil d'administration du théâtre de la Renaissance puisque vous savez que le théâtre de la Renaissance est régi par un conseil d'administration qui contient deux collèges : un collège d'élus et un collège de ce qu'on appelle des personnes qualifiées.

D'une part, suite à la démission de Mme MARTELLACCI, pour le collège des élus au sein du Conseil d'administration du théâtre de la Renaissance, nous vous proposons la candidature de Mme BONTEMPS pour la remplacer avec son titre de nouvelle adjointe à la culture.

D'autre part, dans le collège des personnalités qualifiées, M. BUFFET qui en faisait partie a informé M. le Maire de sa démission de ce conseil d'administration. Pour le remplacer, nous vous proposons la candidature de Stéphane CAYROL qui est un habitant d'Oullins, chef d'entreprise à Oullins, très investi au théâtre en tant que mécène depuis de nombreuses années. Il fréquente aussi beaucoup le théâtre de la Renaissance et il a accepté de siéger au sein du théâtre.

Voilà l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET)**

6 - Décision modificative n°2 du budget primitif 2024

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est nécessaire de procéder à des ajustements, soit par des virements de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Aujourd'hui, deux ajustements sont proposés.

D'abord, à la suite de la dissolution du Syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC), le service de gestion comptable

nous indique que la somme de 2 746,52 € devait être portée au budget de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

Ensuite, à la suite d'une évolution des dépenses de personnel, un ajustement budgétaire doit être effectué au chapitre 012 à hauteur de 300 000 €.

Comme il se doit, le tableau est parfaitement équilibré.

Par ailleurs, nous prévoyons une correction de la décision modificative n°1 que nous avons votée le 1^{er} octobre dernier. Cette DM prévoyait la suppression de lignes inscrites sur des opérations d'ordre dédiées aux écritures de cession qui n'avaient pas lieu d'être.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 abstention (Mme SÉCHAUD), 8 votes contre (M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION)

7 - Autorisation d'engager en investissement entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget primitif 2025

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il ne vous aura pas échappé que le budget 2025 n'est pas à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui a lieu ce soir ; c'est donc que nous le voterons en début d'année.

Dans pareil cas, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de fonctionnement jusqu'à la date de l'adoption du budget, dans la limite du budget de l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'exécutif peut les engager seulement sur autorisation de notre Conseil, à l'exception du remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1^{er} janvier 2025 et ainsi de respecter les obligations de la Commune en matière de délai de paiement.

Le montant 2024 s'élevait à 13 109 823,95 €.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à engager jusqu'au quart de cette somme, c'est-à-dire 3 277 456,00 €, avant le vote de ce budget 2025, en fonction de la liste détaillée que vous avez sous les yeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. Versement des acomptes 2025 de subventions aux associations et autres organismes

Rapporteur : M. DUCHAMP

M. DUCHAMP.- Bonsoir à tous,

Pour les acomptes de subventions, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite définir les règles d'attribution suivantes :

- Un acompte égal à 40 % du montant de la subvention 2024 sera versé, avant le 31 janvier 2025, à toutes les associations ayant bénéficié d'une subvention de fonctionnement supérieure ou égale à 2 000 € pour l'année 2024.
- Le Centre de santé Benoît Frachon percevra, pour sa part, un acompte de subvention forfaitaire de 140 000 € sur sa subvention de fonctionnement 2025.
- Le théâtre de la Renaissance percevra un acompte égal à 40 % du montant de la subvention 2024.

Ces acomptes seront prévus au budget 2025 au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Vous retrouvez le détail dans le tableau qui suit.

On autorise M. le Maire à procéder au versement des acomptes de subventions aux associations et organismes sur le mois de janvier 2025 tel que décrit ci-avant.

On précise que les acomptes de subventions versés aux associations et organismes représentent un montant total de 1 169 744,20 €.

On donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous êtes un certain nombre à ne pas pouvoir prendre part au vote pour certaines associations mais je pense que nous avons relevé tous les noms.

Ce que je vous propose ce n'est pas que vous ne preniez pas part au vote pour l'ensemble de la délibération mais uniquement pour l'association pour laquelle vous appartenez au bureau, conseil d'administration.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote :

- Claire BELLISSEN, Patricia DAUVERGNE, Marysa DOMINGUEZ et Joëlle SÉCHAUD pour l'ACSO ;

- *Éliane CHAPON, Marysa DOMINGUEZ et Oihiba DRIDI pour Graine de vie ;*
- *Michel BAARSCH, Thierry DUCHAMP et Frédéric HYVERNAT pour la MJC d'Oullins ;*
- *Marysa DOMINGUEZ pour la MJC André VIAL ;*
- *Michel BAARSCH, Jean-Louis CLAUDE, Clotilde POUZERGUE et Bertrand SEGRETAIN pour le théâtre de la Renaissance ;*
- *Christian AMBARD et Chantal TURCANO-DUROUSSET pour Oullins Centre-Ville ;*
- *Pierre-Marie MAUXION pour les Scouts et Guides de France ;*
- *Sandrine BELMONT, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE et Jean-Luc PAYS pour le Centre de Santé Benoît FRACHON ;*
- *Tassadit BELLABAS pour Oullins Entr'Aide ;*
- *Thierry DUCHAMP, Marcel GOLBERY et Philippe SOUCHON pour l'Office municipal des sports.*

9 - Attribution de crédits non-affectés

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons ce soir de doter le champ de la politique de la Ville à hauteur de 13 790 €, l'association Pierre-Bénite, ville jumelée, à hauteur de 1 200 €, les crédits culturels de nos écoles à hauteur de 13 433,50 €, et plusieurs de nos associations sportives à hauteur de 2 831 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote :

- *Éliane CHAPON, Marysa DOMINGUEZ et Oihiba DRIDI pour Graine de vie ;*
- *Marysa DOMINGUEZ pour la MJC André VIAL.*

10 - Transfert de l'actif comptable de la compétence "petite enfance" détenue au CCAS vers le budget général de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis l'union des anciennes communes d'Oullins et de Pierre-Bénite, la compétence " Petite enfance " n'est plus gérée au niveau du Centre Communal d'Action Sociale, mais désormais au sein du budget général de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite.

Par conséquent, les écritures relatives au patrimoine de la petite enfance qui étaient auparavant incluses dans le budget du CCAS doivent désormais être intégrées par transfert dans le budget de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite et être amorties sur ledit budget.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12 - SPL Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon : modifications statutaires et autorisation du représentant de la Collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire

Rapporteur : M. PROTON

M. PROTON.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le but de cette délibération est d'autoriser le représentant de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, votre serviteur, à participer à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon et à voter favorablement concernant les résolutions et modifications statutaires portant sur les points ayant fait l'objet de la présente délibération et de le doter de tous pouvoirs à cet effet.

Depuis octobre 2016, la SPL Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon a été créée à l'initiative du PFIAL, syndicat intercommunal composé d'élus de Lyon et de Villeurbanne, actionnaire majoritaire à hauteur de 99,63 % à la suite de la recapitalisation de 2020 pour permettre l'extension du service public funéraire à d'autres communes de la Métropole et ainsi jouer un rôle de régulateur de ce marché particulier et très concurrentiel.

Les villes de Lyon et Villeurbanne ont décidé de dissoudre le syndicat intercommunal du PFIAL (Pôle Funéraire Intercommunal de l'Agglomération Lyonnaise) le 31 août 2024.

Ainsi, Les actions du PFIAL seront réparties entre Lyon et Villeurbanne au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'administration du Pôle Funéraire Public a, lors de sa séance du 27 septembre 2024, approuvé, sous condition d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire fixée au 20 décembre prochain, le projet de modification des statuts portant sur la répartition des sièges.

Je vous demande de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Louis. C'est à ton tour de ne pas voter.

Je mets au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prend pas part au vote : M. PROTON.

13 - Adoption des tarifs du pôle funéraire public à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme CHALAND

Mme CHALAND.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 27 septembre 2024, le Conseil d'administration de la SPL a accepté une nouvelle tarification des services applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces nouveaux tarifs sont soumis à l'approbation du Conseil municipal avant d'être mis en œuvre dans le cadre de la DSP à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les nouveaux tarifs proposés par la SPL sont annexés à la présente délibération.

Il est à noter que la SPL n'a pas voté d'augmentation des tarifs. Les tarifs restent les mêmes.

Il est précisé que les tarifs relatifs aux personnes dépourvues de ressources suffisantes et/ou isolées feront l'objet d'une proposition lors du prochain Conseil d'administration de la SPL. Ils viendront donc compléter les tarifs que nous allons voter ce soir.

Je vous remercie d'approuver les nouveaux tarifs proposés par la SPL applicables au 1^{er} janvier 2025 et annexés au contrat de DSP du service extérieur des pompes funèbres à la société publique locale "Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon" et d'autoriser la SPL à faire application de ces nouveaux tarifs à compter de leur date d'entrée en vigueur.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prend pas part au vote : M. PROTON.

14 - recrutement agents recenseurs campagne 2025

Rapporteur : Mme CHALAND

Mme CHALAND.- Merci, Monsieur le Maire,

Le recensement de la population est placé sous la responsabilité de l'État, mais les communes sont chargées de préparer et de réaliser les enquêtes correspondantes.

L'enquête 2025 se réalise pour la première fois sur le périmètre territorial de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite. Ainsi, un sondage sera réalisé sur 329 adresses.

Il est précisé que les opérations de recensement se déroulent du 3^e jeudi de janvier au 6^e samedi suivant la date de début, soit du 16 janvier au 22 février.

Cette année, sera également menée en parallèle du recensement une enquête Familles qui vise à mieux comprendre les modes de vie des familles et leur histoire.

Il convient donc d'organiser avec l'INSEE les opérations matérielles de ce recensement, objet de la présente délibération, dont une partie des dépenses sera prise en charge par l'État par le versement d'une attribution forfaitaire.

Il s'agit donc de nommer deux agents de la collectivité, coordinateurs communal et coordinateur communal adjoint du recensement, qui seront les interlocuteurs de l'INSEE tout au long de la durée du sondage.

Par ailleurs, il convient de recruter des agents contractuels pour occuper les fonctions d'agents recenseurs et au regard du travail effectué il est proposé de rémunérer ces agents en référence au premier échelon du grade d'adjoint administratif sous réserve que les recensements soient conduits jusqu'à leur terme.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à recruter les agents recenseurs nécessaires à la conduite des opérations de recensement, à signer les contrats correspondants et à fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base de 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

M. LE MAIRE.- Je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Participation de la Collectivité pour le risque santé des agents de la Ville

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis 2007, les collectivités peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents. Depuis 2022, la participation au financement de la complémentaire santé ne peut être inférieure à 15 € mensuels par agent et la participation au financement de la complémentaire prévoyance ne peut être inférieure à 7 € mensuels par agent.

Il faut savoir que le CDG69 a conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle nationale territoriale (MNT) de 2020 à 2025.

En tant que commune nouvelle, nous pouvons intégrer la convention de participation en cours de route, et donc pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Dans ce cadre, la commune souhaite participer financièrement aux contrats et règlements labellisés selon le tableau mis à votre disposition dans la délibération.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16 - Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour le risque " prévoyance "

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Au 1^{er} janvier 2025, chaque employeur a l'obligation d'apporter une aide financière pour l'adhésion de ses agents à une protection sociale complémentaire.

Depuis 2022, la participation au financement de la complémentaire santé ne peut être inférieure à 15 € mensuels par agent et la participation au financement de la complémentaire prévoyance ne peut être inférieure à 7 € mensuels par agent.

Je ne répéterai jamais assez que notre commune veille particulièrement à la prévention de la santé et de la sécurité au travail. C'est pourquoi nous souhaitons participer financièrement aux contrats et règlements labellisés pour le risque santé à hauteur des montants qui figurent dans le tableau que vous avez sous les yeux.

Pour le risque prévoyance, compte tenu des taux intéressants obtenus par la mutualisation avec le CDG69, nous souhaitons conclure une convention de participation avec la MNT à hauteur de 15 € par mois.

Je précise que, le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'en faire de même.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Maryse MICHAUD ne peut pas prendre part au vote.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prend pas part au vote : Maryse MICHAUD.

18 - Convention CASC (Comité d'action sociale et culturelle des fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite)

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous souhaitons offrir à nos agents plusieurs possibilités dans le cadre des actions sociales et culturelles, en conservant les deux dispositifs qui existaient jusqu'ici (le CNAS et le CASC).

À partir de 2025, chaque agent pourra choisir son option, étant entendu que la Ville versera pour chacun d'eux une somme rigoureusement identique chaque année : 312 € pour un agent adhérent au CASC, et 312 € pour un agent adhérent au CNAS, sous la forme de la participation obligatoire de 212 € et 100 € de bons d'achat.

Pour permettre au CASC d'assurer ses actions auprès des agents grâce à la subvention que lui verse la Ville, il convient d'adopter une convention d'objectifs et de moyens, annexée à la présente délibération.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST n'a pas approuvé ce texte à 4 voix contre et 1 abstention.

Je vous propose néanmoins, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 9 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION)

19 - Approbation du plan de formation 2025 de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et détermination de la part du budget accordé aux formations exercées au titre du compte personnel de formation

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le plan de formation du personnel municipal a vocation à déterminer, pour une période donnée, les actions de formation qui s'avèrent prioritaires, selon à la fois les objectifs de la Collectivité et les projets d'évolution professionnelle des agents.

Les actions de formation s'inscrivent dans un très large choix de dispositifs : les formations obligatoires, de perfectionnement ou personnelles.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite veut accompagner au mieux les agents dans leurs parcours professionnels et rendre à la fois lisible et transparente sa politique de formation.

Il s'agit ici du premier plan de formation de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite, et il répond à plusieurs enjeux en termes de gestion des Ressources Humaines : la conduite du changement, la prévention de la santé et de la sécurité au travail, la gestion prévisionnelle des compétences, l'accès à la formation des agents qui en sont les plus éloignés.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21 - Tableau des effectifs au 31/12/2024

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Conseil municipal d'une commune a la charge de déterminer les effectifs qui sont nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Ces emplois sont recensés dans un tableau des effectifs selon leur filière et leur catégorie. Ce tableau, vous l'imaginez bien, varie très souvent, dans la mesure où il s'ajuste régulièrement à l'évolution des besoins de la population et du déroulement de carrière des agents municipaux.

Il nous faut donc voter annuellement ce tableau des effectifs, dont vous trouverez en annexe la version à jour au 31 décembre 2024.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
7 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-
VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M.
MAUXION)**

22 - Congés bonifiés

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les fonctionnaires territoriaux dont le centre des intérêts moraux et matériels est situé en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La

Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, mais qui exercent leurs fonctions en Métropole peuvent bénéficier de congés annuels bonifiés institués pour les fonctionnaires de l'État dans la même situation.

C'est un congé particulier, qui est dérogatoire aux règles de droit commun des congés annuels, et qui permet, pour les seuls fonctionnaires titulaires, d'effectuer périodiquement un séjour dans son territoire d'origine et de conserver le contact avec sa famille. Il vous est proposé de vous prononcer pour la mise en œuvre de ce congé bonifié à Oullins-Pierre-Bénite.

Je précise que le 19 septembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Qui vote pour les congés bonifiés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

23 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux qui s'applique à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions pour cet avancement.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement, à l'exception des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Nous souhaitons ne nous poser aucune contrainte, et donc fixer ce taux à 100 %.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Clément illustre un peu ce soir le poids des normes administratives et nous rappelle à quel point il est important de voter un tas de textes alors que les choses jusqu'à présent se passaient bien aussi.

On empile texte sur texte mais, malgré tout, c'est toujours intéressant puisque cela permet aussi un dialogue social et je tiens encore une fois à féliciter l'action de Clément DELORME, l'ensemble des collègues qui participent au CST. Ce sont de longues heures de

discussion, mais tellement importantes pour le dialogue social au sein de notre collectivité.

On a l'impression de choses un peu rébarbatives le soir du Conseil mais c'est en réalité le fruit d'un dialogue nourri, constant, permanent entre nous tous et indispensable, évidemment.

Donc, merci, merci à tous les collègues et, évidemment, également aux agents, aux partenaires sociaux qui permettent un dialogue constructif.

24 - Convention relative à la mise à disposition d'un agent coopérateur CTG (Convention Territoriale Globale) de la Ville d'OPB auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez sans doute, les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit d'une collectivité territoriale autre que la sienne.

Dans un souci de mutualisation des ressources humaines et de bonne administration des communes limitrophes, il est proposé que la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite mette à disposition de la Ville de Saint-Genis-Laval, un agent coopérateur CTG (Convention Territoriale Globale) chargé de coopération intercommunale, à hauteur de 40 % d'un temps complet sur l'année 2025.

Une convention en bonne et due forme doit formaliser cette mise à disposition pour une durée d'un an renouvelable.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

25 - Protocole d'exercice du droit syndical

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Sur ce sujet, comme sur plusieurs autres, nous devons harmoniser les pratiques entre Oullins et Pierre-Bénite, même si beaucoup de paramètres sont fixés par la loi et sont déterminés à la fois par la taille de notre collectivité et les résultats des dernières élections professionnelles.

Comme il se doit, ce protocole fixe les règles en matière d'occupation des locaux, d'équipement, de diffusion d'informations syndicales et

surtout d'heures d'autorisations d'absence et de décharges accordées à chacun de nos syndicats représentatifs.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST s'est abstenu à l'unanimité.

Je profite de cette délibération pour me joindre à vous, Monsieur le Maire, pour saluer le travail constructif des organisations syndicales compte tenu de la charge importante que nous avons eue cette année dans le cadre de l'harmonisation de nos deux régimes.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
2 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET)**

26 - Recours au contrat d'apprentissage

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, l'apprentissage permet à des jeunes de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Parce qu'il s'agit d'une réelle opportunité d'insertion professionnelle pour les jeunes, nous souhaitons très naturellement favoriser le recrutement d'apprentis.

Certes, nous n'avons pas attendu ce vote pour engager des apprentis, mais la trésorerie nous demande de passer par une délibération du Conseil Municipal pour offrir un cadre réglementaire à cette initiative, ce que nous faisons bien volontiers.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

(Arrivée de M. LOCATELLI.)

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

30 - Fonds de concours pour l'éclairage public

Rapporteur : M. AMBARD

M. AMBARD.- Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette délibération concerne un fonds de concours au SIGERLy.

C'est un versement d'une participation en investissement de la Ville au SIGERLy de deux fois 175 000 € sur cette fin d'année 2024 et sur l'année 2025, ce qui permettra la réalisation d'ici fin 2026 de la conversion à 100 % de son parc d'éclairage public en source lumineuse LED.

M. LE MAIRE.- C'était très clair, efficace.

Je le redis, même si cela a été très clair, cela veut quand même dire que d'ici à fin 2026 l'intégralité de la commune sera éclairée en LED, ce qui en termes de consommation d'énergie est extrêmement important tant la différence est immense, on le sait. On l'a déjà étudié ici et dans nos conseils municipaux respectifs les années précédentes.

C'est une consommation d'énergie qui sera diminuée par trois ou par quatre sur les points lumineux de notre commune.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

31 - Approbation de la convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale de la publicité en matière d'enseignes avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La loi Climat et Résilience de 2021 a transféré la compétence de la police spéciale de la publicité des enseignes au président de la Métropole. Ce transfert a été acté au 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, cette compétence était auparavant exercée par les maires des communes.

En accord avec la Métropole, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a souhaité être associée à la mise en œuvre de cette compétence dans la mesure où cela lui permettra de conserver un rôle de conseil auprès des usagers, d'avoir une visibilité sur les demandes d'enseigne déposées sur son territoire et de collaborer avec la Métropole qui a élaboré le règlement local de publicité en 2023.

Une convention annexée à la présente délibération a été rédigée afin de définir les modalités d'exercice de ces compétences ainsi que le rôle de chaque collectivité.

Il est prévu que la commune conserve l'instruction, la préparation et le suivi de l'exécution des arrêtés de police spéciale.

La convention sera signée pour une durée d'un an avec reconduction tacite annuelle.

Le coût unitaire de traitement d'un dossier est fixé à 80 € net de taxes. Des plafonds de contribution annuelle sont prévus en fonction du nombre d'arrêtés.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

32 - Avis du Conseil municipal sur la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2025

Rapporteur : M. AMBARD

M. AMBARD.- Cette délibération revient, comme tous les ans. C'est l'autorisation d'ouverture dominicale pour l'année 2025.

Nous avons dix dates : le 12 janvier, le 19 janvier, le 20 et le 25 mai, le 29 juin, le 6 juillet, le 5 octobre, les 7, 14, 21 et 28 décembre.

Voilà en ce qui concerne le rythme sur une année avec les soldes, la fête des Mères, les fêtes de Noël.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Christian.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 vote contre (M. MANTELET), 8 abstentions (Mme SÉCHAUD, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION)

33 - Convention de partenariat défilé biennale de la danse 2025

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le Défilé de la Biennale de la Danse a été instauré en 1996. Il s'agit d'une véritable institution culturelle dont le but est de rassembler et de faire se rencontrer les générations, les cultures ou encore les acteurs locaux.

Le prochain défilé aura lieu le 7 décembre 2025. Pour cette édition la thématique retenue est "Danses recyclées". Cette thématique invite les chorégraphes à réimaginer les danses sociales afin de créer une nouvelle forme de danse moderne.

Pour cette édition, les villes d'Oullins-Pierre-Bénite, d'Irigny et de La Mulatière ont décidé de s'associer à la Ville de Brignais. La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite sera l'opérateur et coordonnera le projet dont la direction artistique sera confiée à la compagnie Stylistik comme lors de la dernière édition.

La convention que vous trouverez en annexe de la présente délibération a pour objet de définir les relations entre les villes et la compagnie en vue de la préparation et de la représentation du défilé qui aura lieu en septembre prochain.

Je vous invite d'ores et déjà à noter la date du 17 décembre prochain à 19 heures à la Maison du Peuple. Ce sera la soirée de lancement de ce défilé.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci pour le retour de la Biennale sur notre commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

34 - Convention de résidence artistique - Compagnie STYLISTIK

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit ici d'un nouveau partenariat avec la compagnie Stylistik pour la saison culturelle 2024-2025 dans le but d'accompagner le processus de création de cette compagnie et de favoriser sa présence au sein de notre commune.

La convention qui figure en annexe de la présente délibération prévoit les engagements de chaque partie. Ainsi, la commune mettra à disposition de la compagnie le théâtre de la Maison du Peuple et accordera un soutien financier au travail de création artistique à hauteur de 6 000 €.

En contrepartie, la compagnie fera connaître son travail sur le territoire à travers des rencontres avec les différents acteurs de la Ville ou encore d'éventuelles restitutions au public ou projets communs avec d'autres compagnies telles que la Compagnie du Cirque du Grand Lyon qui est également accueillie en résidence.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Marlène.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

36 - Convention association "JejoueMot"/ Ville Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : Mme BOISSIER

Mme BOISSIER.- L'association "JejoueMot" dédiée à la petite enfance propose des locations de matériel et des ateliers de motricité libre pour les 0 à 3 ans.

Présente depuis longtemps à Oullins-Pierre-Bénite, elle utilise la salle du pôle social du Golf chaque lundi matin pour des ateliers ouverts aux familles et aux crèches, dont la crèche Pinocchio.

L'objectif est de professionnaliser des agents par des échanges avec les psychomotriciennes et de fournir du matériel de motricité complémentaire.

Cette initiative permet de créer un partenariat dynamique.

Le coût annuel pour la Ville est de 1 000 € TTC incluant la livraison, le renouvellement du matériel, les ateliers de motricité libre et la participation à la fête de la petite enfance.

Je vous propose de conclure une convention de partenariat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

38 - Convention de participation financière du Programme d'Intérêt Général Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne. La Ville d'Oullins est inscrite dans le dispositif spécifique du PIG depuis 2023, la Ville de Pierre-Bénite, quant à elle, était adhérente d'un autre dispositif ayant pris fin en 2023.

Il convient désormais d'adhérer au nouveau dispositif PIG métropolitain 2024-2029 dans un cadre partenarial avec l'ANAH, l'agence nationale de l'habitat, afin de bénéficier des financements et de l'ingénierie de cette dernière.

L'animation de ce dispositif a été confiée aux opérateurs APLIL et Urbanis.

Les objectifs principaux sont l'accompagnement dans la mise en œuvre des procédures et stratégies de lutte contre l'habitat indigne, la prise en compte de l'intérêt des occupants et leur accompagnement dans leurs démarches, l'accompagnement des syndic ou propriétaires dans la réalisation de travaux et dans l'amélioration de la qualité du bien et, enfin, la lutte contre les marchands de sommeil.

La Métropole de Lyon met à disposition des communes des outils numériques permettant le suivi des dossiers. Il s'agit de la plateforme Histologe, outil de signalement à destination des ménages mal logés, ou encore du logiciel Cart@ds qui favorise le partage d'informations et le suivi des dossiers.

La convention que vous trouverez en annexe précise les modalités financières de ce partenariat. Les coûts seront financés par l'ANAH, la CAF, la Métropole et les communes partenaires selon les modalités suivantes :

- Intervention au logement : maximum 160 € TTC par dossier, à partir du 4^e dossier sur son territoire ;
- Intervention à l'immeuble : maximum 1 600 € TTC par dossier, dès le 1^{er} dossier ouvert sur la commune.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

40 - Convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité Métropolitaine 2024-2030

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette convention s'inscrit dans la continuité du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 et de la Convention Locale d'Application d'Oullins-Pierre-Bénite approuvée en avril dernier dont l'un des enjeux centraux est l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Parallèlement, la loi de finances 2024 prévoit la reconduction de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux en Quartier Politique de la Ville pour la période 2025-2030.

Cet avantage fiscal, accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée, est conditionné à la signature d'une convention entre l'État, la Métropole, les communes et les bailleurs avant le 1^{er} janvier 2025. Cette convention fournit un cadre de travail commun à ces ses partenaires.

En complément, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a élaboré de son côté sa propre feuille de route GSUP qui s'appliquera aux Quartiers Politique de la Ville de La Saulaie, Haute-Roche et la Cadière ainsi qu'aux quartiers populaires métropolitains Ampère et le Golf.

Au niveau du parc social mais aussi des copropriétés, cette convention ouvre droit au Fonds de Soutien Métropolitain et à des actions d'amélioration du cadre de vie éligibles sur la base de trois critères : l'insertion, la participation habitante et la transition écologique.

Vous trouverez un exemplaire de cette convention en annexe de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

43 - Délibération ajoutée à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention d'équipement au Centre de santé Benoît Frachon

Rapporteur : M. MOROGE

M. LE MAIRE.- C'est une délibération un peu particulière puisque vous l'avez découverte aujourd'hui. Ce n'est évidemment pas le mode de fonctionnement souhaité mais il y a parfois des urgences qui ne nous permettent pas d'agir différemment.

Cette délibération concerne le Centre de santé Benoît Frachon qui a eu le plaisir d'accueillir un nouveau chirurgien-dentiste en début de semaine - son arrivée était prévue depuis un certain nombre de

semaines - pour qui il est nécessaire de réaménager le bloc opératoire permettant ainsi des interventions d'implantologie.

Quitte à refaire un bloc dentaire, autant tous les mettre aux dernières normes requises et quand on connaît en matière de santé et plus particulièrement au niveau des dentistes une espèce de concurrence avec d'autres centres modernes, on sait que pour pouvoir attirer davantage et être plus attractif pour les dentistes il faut avoir un matériel dernier cri.

Pour ce faire, il vous est proposé de voter une subvention d'équipement de 150 000 € qui permettront de remplacer l'ensemble des cabinets dentaires.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

M. KOHLHAAS.- Juste un mot, Monsieur MOROGE, pour dire que, bien sûr, c'est une bonne nouvelle, donc nous voterons pour cette délibération, en regrettant toutefois qu'elle ne nous soit pas parvenue dans le délai légal d'un jour franc avant ni même qu'il y ait eu une demande de procédure d'urgence en début de séance, ce qui nous serait réclamé dans d'autres collectivités mais comme nous sommes particulièrement attachés au centre Benoît Frachon nous allons le voter sans problème.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Sandrine BELMONT, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE et Jean-Luc PAYS.

11 - Protocole transactionnel - Compagnie La Maison

Rapporteur : Mme POUZERGUE

Mme POUZERGUE.- Merci, Monsieur le Maire,

Nous revenons au théâtre de la Renaissance puisqu'en début d'année des travaux importants ont eu lieu sur la toiture. Nous avons décidé de refaire l'étanchéité et l'isolation de la toiture.

Malheureusement, il y a eu des conséquences non prévues à l'intérieur du théâtre, singulièrement dans la grande salle du théâtre et une compagnie, La Compagnie La Maison, devait utiliser cette grande salle à la fois pour créer un spectacle et également s'y produire à la fin du mois de janvier. Cela n'a pas été possible. Donc, La Compagnie La Maison a saisi la Ville pour obtenir une compensation financière du fait des incidences dues aux travaux.

Des discussions se sont engagées et une transaction à l'amiable a été trouvée avec cette compagnie. C'est l'objet de cette délibération.

La compensation des dépenses serait à hauteur de 16 952 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il une demande d'intervention ?

Madame SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire,

Madame la Maire déléguée,

Chers collègues,

En préambule de ma première intervention ce soir, je voudrais déjà revenir sur un point qui, me semble-t-il, mérite réflexion et que nous en discussions. Il apparaît que la plupart des événements organisés par la municipalité ne donnent pas lieu à une invitation systématique de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux.

Or, qui sommes-nous toutes et tous ? Des représentants de l'ensemble des citoyennes et citoyens de notre commune.

En tant que tels, ayant toutes et tous reçu un mandat de la part des électrices et des électeurs, nous avons le devoir de représenter les habitants, qu'importe les divergences d'idées ou d'idéaux que nous pouvons porter.

La diversité de nos opinions est une richesse pour notre démocratie locale et reflète la pluralité des sensibilités de nos concitoyennes et concitoyens.

En ce sens, il serait à mon avis respectueux des principes démocratiques que chaque conseillère et chaque conseiller municipal soit informé et convié aux événements organisés par la municipalité. Cela garantirait une transparence exemplaire. Cela montrerait également un esprit de dignité et d'inclusion dans l'action municipale.

Une seule invitation hors commémorations a été envoyée en un an.

Concernant la délibération citée, vous faites mention de travaux engagés par la commune pour l'étanchéité du toit du théâtre de la Renaissance dont la Ville est propriétaire et qui ont compromis les répétitions et les représentations de La Compagnie La Maison dans la seconde moitié de janvier 2024.

Vous nous citez également la compensation financière que La Compagnie La Maison va percevoir, que cette dernière avait évaluée à plus de 30 000 € et dont vous avez fixé la participation de la Ville à 50 % des frais engagés après une réunion d'expertise contradictoire.

Si j'interviens ce soir sur cette délibération c'est pour vous exprimer mon étonnement. Comment une municipalité peut-elle engager des travaux sur un site occupé, en l'occurrence son théâtre, en sachant que ces travaux vont porter préjudice à l'exercice professionnel des occupants, en l'occurrence La Compagnie de La Maison, et ajouter à ce préjudice une perte financière pour la compagnie ?

Pour être parfaitement claire dans mon propos et mon interrogation, pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas engagé ces travaux en période creuse pour le théâtre, c'est-à-dire en période estivale, afin de ne pas nuire à la programmation ?

Je vote, bien évidemment, pour l'indemnisation de La Compagnie de La Maison même si je ne me satisfais aucunement qu'elle soit partielle.

Merci.

Mme POUZERGUE.- Peut-être quelques éléments de réponse, Madame SÉCHAUD.

Évidemment, quand ces travaux ont été engagés il y a eu un certain nombre de conséquences qui ont bien été expliquées en commission et, effectivement, des plaques se sont décrochées au niveau de la grande salle du théâtre. Ce n'était absolument pas prévu. Cela donne d'ailleurs lieu à des discussions avec les entreprises car chacun se renvoie la responsabilité. Il fallait que de notre côté on avance avec la compagnie.

Si, effectivement, le montant demandé par la compagnie a été divisé par deux c'est qu'un accord a été trouvé avec elle. D'ailleurs, elle s'est produite fin novembre au théâtre de la Renaissance et, entre la demande exprimée et l'accord final, si cet accord a été accepté par la compagnie c'est bien qu'il lui convenait aussi. De ce point de vue là, il n'y a pas de difficulté pour la compagnie.

Bien évidemment, quand on a engagé ces travaux d'isolation et d'étanchéité on ne pouvait pas imaginer qu'il allait y avoir des conséquences sur le faux plafond du théâtre. D'ailleurs, trois spectacles n'ont pas pu avoir lieu. Sur les autres spectacles nous avons pu trouver des solutions : un spectacle à jouer à la Maison du Peuple et un autre a pu être rapatrié à la petite salle du théâtre. Évidemment, ces conséquences malheureuses n'étaient pas envisagées au départ quand ces travaux ont eu lieu.

Quant aux périodes creuses du théâtre, il n'y en a pas beaucoup dans l'année, à part la période estivale et encore, elle est assez courte. Je pense que les entreprises ont préféré faire ces travaux d'étanchéité et d'isolation à ce moment-là mais on n'avait pas imaginé qu'il y aurait des conséquences à l'intérieur du théâtre.

Mme SÉCHAUD.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clotilde.

Oui, il est certain qu'il vaut toujours mieux faire les travaux au mois d'août. C'est vrai dans les écoles, dans les crèches, au théâtre. C'est même vrai dans les équipements sportifs et associatifs. Tout devrait se concentrer au mois d'août. Mais c'est aussi la période où il y a le moins de monde dans les entreprises.

Vous imaginez bien, Madame SÉCHAUD, que nous essayons de concentrer un maximum de travaux durant cette courte fenêtre mais tout le monde concentre et essaie de concentrer ses travaux durant cette toute petite courte fenêtre qui existe durant le mois d'août. Forcément, nous n'arrivons pas à réaliser l'ensemble des travaux qui sont très nombreux sur notre commune durant la période d'août.

Pour la première partie de votre intervention, je vous l'ai déjà dit, je veillerai à ce que vous soyez invités à l'ensemble des événements municipaux, cela va sans dire.

Nous vérifierons le mode d'envoi des invitations à l'ensemble des manifestations.

Je rappelle que la plupart sont publiques et je vous invite, malgré tout, si toutefois une erreur ou un oubli devait se répéter, à consulter l'agenda de toutes nos manifestations.

Évidemment, Madame SÉCHAUD, j'y veillerai personnellement.

Mme SÉCHAUD.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix ce protocole transactionnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

17 - Règlement intérieur fixant les conditions d'emploi et de rémunération des assistantes maternelles employées par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La présente délibération porte sur l'approbation d'un nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'emploi et de rémunération des assistantes maternelles employés par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite. Vous l'aurez compris, il s'agit d'harmoniser les deux systèmes précédents.

Je rappelle que les assistantes maternelles sont recrutées par la Ville et exercent leurs missions à leur domicile sous la direction des établissements publics d'accueil du jeune enfant : "Arlequin" et "Pierre de Lune".

Ce règlement intérieur est le fruit de la collaboration des directions des crèches familiales et des assistantes maternelles et répond aux questions des recrutements, des missions, du statut, des droits et des devoirs de chacun, des rémunérations, des conditions matérielles, du temps de travail, des absences, de la formation et de la protection sociale, notamment.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST n'a pas approuvé ce texte, par 4 voix contre et une seule pour.

Je vous propose, quand même, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de M. MAUXION.

M. MAUXION.- Je voulais intervenir à la demande des assistantes maternelles de la commune de Pierre-Bénite qui m'ont contacté et qui

veulent elles-mêmes expliquer pourquoi il y a eu quatre votes contre lors du CST notamment par la suppression de jours qui ont été appelés des jours extralégaux.

Néanmoins, même si ce sont des jours extralégaux nous aurions pu compenser cela en augmentant les indemnités, les indemnités d'entretien notamment qui sont au minimum légal aujourd'hui et qui n'ont pas été globalement augmentées depuis quelque temps sur la commune de Pierre-Bénite.

Ces indemnités de repas restent insuffisantes face à l'augmentation des coûts alimentaires. Il est important de noter qu'il y a des indemnités de repas qui ne compensent pas.

Les charges de travail non-reconnues : l'assistante maternelle effectue en moyenne 50 heures par semaine qui n'incluent pas la préparation, le ménage et toutes les tâches effectuées en dehors de la présence des enfants. Ces heures ne sont ni rémunérées ni comptabilisées. Cette situation engendre une surcharge de travail non-reconnue, d'où la présence des jours extralégaux précédemment qui n'ont pas été repris.

Sur d'autres communes a été mise en place une organisation du temps de travail qui aurait permis d'augmenter ces jours. Je crois que ce sont deux jours qui ont été perdus.

La présente proposition de convention supprime ces avantages. Nous aurions pu nous inspirer de cette organisation du temps de travail pour offrir de meilleures conditions de travail à nos assistantes maternelles en maintenant ces jours de congé supplémentaires qui contribuent à leur bien-être et à leur efficacité professionnelle.

En tant que représentant de la collectivité, il est de mon devoir de garantir des conditions de travail justes et équitables pour les assistantes maternelles. Cette délibération n'y répond pas, donc je voterai contre.

M. DELORME.- Monsieur MAUXION, peut-être quelques mots pour vous répondre.

Lorsqu'on parle de jours extralégaux, en tout cas de jours d'absence et de rémunération, on parle toujours de deux choses extrêmement différentes et on ne peut pas compenser la perte de l'un de ces avantages par des éléments financiers et vice versa. C'est vrai que des jours extralégaux existaient à Pierre-Bénite, à Oullins aussi d'ailleurs il y a quelques années, notamment les congés d'ancienneté, les jours du maire. Ce sont des choses qui pouvaient exister, sur lesquelles nous sommes obligés, nous collectivités, les unes après les autres, de revenir.

Néanmoins, vous avez raison de saluer le travail d'assistante maternelle qui n'est pas un travail simple, pas du tout, je crois que nous pouvons tous ensemble ici saluer le travail fait au quotidien auprès des enfants et des petits enfants de notre collectivité. Nous avons voulu reconnaître aussi, mais pas que pour les assistantes

maternelles, pour toutes les professions internes à la collectivité, la pénibilité par l'octroi de jours, j'allais dire extralégaux mais qui ne sont pas extralégaux, ils font partie de la possibilité de ce que la loi offre, ce sont des jours de pénibilité.

C'est une mesure que nous avons voulu mettre en place cette année, vous le savez d'ailleurs puisque nous l'avons votée ici même en conseil municipal. Cela n'existait ni à Oullins ni à Pierre-Bénite et c'est aussi une façon pour nous non pas de compenser les jours extralégaux qu'il nous a fallu supprimer mais de reconnaître le travail et notamment la pénibilité de ces professions.

Nous avons souhaité proposer un forfait en fonction de la pénibilité de chaque profession et je crois que pour les assistantes maternelles ce forfait est de quatre jours pour l'année 2024. Mais c'est, de toute façon, un sujet que nous souhaitons remettre sur le métier à partir de 2025 pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Donc, nous avons avancé. Nous avons fait des propositions et, en dépit du vote contre de l'un des deux syndicats représentatifs au CST, cela demeure néanmoins un règlement intérieur qui a été travaillé, qui a été concerté avec les professionnels, avec aussi la Direction de la Petite Enfance et je tiens d'ailleurs à saluer nos collègues élus ici à la petite enfance qui se sont beaucoup consacrés à ce sujet.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Pour être très clair, pour ce qui est des assistantes maternelles de Pierre-Bénite, elles perdent deux jours extralégaux mais elles en gagnent quatre de pénibilité. J'aime bien rappeler les choses.

M. MAUXION.- Elles perdent six jours extralégaux et elles en gagnent quatre, donc au final il y en a deux de perdus. C'est cela ?

M. LE MAIRE.- Il ne me semble pas.

M. DELORME.- Avez-vous le détail des six jours extralégaux, Monsieur MAUXION ?

M. MAUXION.- C'est ce qui est rapporté par les représentantes des assistantes maternelles.

M. LE MAIRE.- Les six seraient lesquels ?

M. MAUXION.- Cela faisait partie des questions. On n'a pas eu les détails des pertes. On n'a pas le avant / après. Donc, c'est difficile de comparer pour nous. On a la nouvelle convention mais pas l'ancienne.

M. LE MAIRE.- On est vraiment sur deux jours perdus d'un côté, quatre gagnés de l'autre.

On reviendra vers vous, Monsieur MAUXION. J'aurais aimé avoir le détail de vos six jours parce que cela aurait été intéressant.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 8 votes contre (M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION), 1 abstention (Mme SÉCHAUD).

20 - Régime indemnitaire de la filière police municipale - Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, les agents appartenant à la filière police municipale sont exclus du champ d'application du RIFSEEP, compte tenu de la spécificité des textes applicables.

Toutefois, un décret de juin dernier prévoit un nouveau régime indemnitaire pour ces agents, lequel repose sur une nouvelle prime dénommée "indemnité spéciale de fonction et d'engagement", composée d'une part fixe et d'une part variable, cette dernière dépendant de la manière de servir, de la disponibilité, de l'assiduité, du comportement et de la maîtrise technique de l'agent.

Vous aurez noté que dans les deux cas, nous nous plaçons au montant maximal autorisé.

Je précise que le 28 novembre dernier, le CST a approuvé ce texte à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il y a demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Monsieur le Maire,

Madame la Maire déléguée,

Chers collègues,

L'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour nos policiers municipaux est une mesure bienvenue. Je la salue car elle reconnaît le rôle essentiel des agents dont la présence quotidienne, rassurante et la proximité avec nos concitoyennes et concitoyens sont autrement plus efficaces pour assurer la tranquillité publique que la vidéosurveillance ou des haut-parleurs installés place Arlès Dufour.

La mission et le dévouement des policiers municipaux doivent être valorisés et l'initiative que vous prenez, Monsieur le Maire, de leur accorder une indemnité spéciale va dans cette direction. Cependant, nous devons regarder au-delà de cette mesure louable et nous attaquer aux défis plus larges auxquels notre commune est confrontée.

Bien que cette indemnité soit légitime, elle représente un coût supplémentaire pour les contribuables. Il est donc impératif que nous

agissions collectivement pour obtenir de l'État les moyens nécessaires à la réouverture complète du commissariat de police nationale domicilié à Oullins, mais couvrant le territoire pierre-bénitain et la commune de La Mulatière, ce qui signifie qu'il doit pouvoir retrouver ses brigades et son amplitude horaire à l'identique de son fonctionnement d'avant mai 2022.

La sécurité est un point fondamental pour toutes et tous. Elle ne doit pas être sacrifiée sur l'hôtel des économies budgétaires. Ensemble, nous devons porter cette revendication auprès de l'État afin d'obtenir le rétablissement d'un service public de sécurité à la hauteur des besoins de notre commune.

Peut-être aurait-il été judicieux de travailler en ce sens avant de fusionner nos communes mais les erreurs du passé même récent et le manque de travail préalable à la fusion ne doivent pas nous empêcher d'avancer dans le bon sens désormais.

En effet, depuis la fusion des deux communes, les habitants, que ce soit du territoire pierre-bénitain ou oullinois, ont un sentiment croissant de délaissement en matière de sécurité. Le nombre des incivilités augmente, les cambriolages se multiplient et certains quartiers voient s'implanter des trafics de stupéfiants à ciel ouvert.

Il est évident que les policiers municipaux, pourtant compétents et engagés, ne disposent pas des moyens ou des prérogatives nécessaires pour lutter efficacement contre cette délinquance.

La sécurité de nos communes ne doit pas, à mon sens, non plus être une source de division mais un objectif partagé car elle garantit un cadre de vie apaisé pour toutes et tous, que l'on habite en centre-ville ou en périphérie, que l'on soit propriétaire de son logement ou locataire, que l'on vive en maison individuelle dans un quartier aisé ou dans un appartement dans un quartier en Politique de la Ville.

Je voterai, bien évidemment, pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SÉCHAUD, de vous préoccuper de la sécurité sur notre territoire. J'ai quand même l'impression que votre intervention du jour vient un peu en contradiction avec une intervention d'un de vos collègues de l'opposition municipale il y a quelques mois, M. KOHLHAAS pour ne pas le citer, qui nous reprochait à l'époque de trop parler de sécurité - il faudrait qu'on retrouve le procès-verbal - en disant : "à force de parler de sécurité, de distribuer des boutons d'alerte aux commerçants, vous allez faire croire aux habitants qu'il y a de l'insécurité chez nous alors qu'il n'y en a pas. C'est à force de donner des moyens supplémentaires à la police municipale que vous allez laisser à penser qu'il y a des problèmes de sécurité sur notre commune". C'est à peu près, sans vouloir caricaturer les propos, mais on les reprendra, Monsieur KOHLHAAS, ce qui a été dit ici même il y a quelques mois. C'était avec Louis PROTON. Le fait de donner trop de moyens à notre police municipale et à la médiation, allait instiller une espèce de sentiment

diffus dans la population et chez nos commerçants alors qu'il n'y a, *a priori*, pas de problème de sécurité chez nous.

Nous avons eu ce débat il y a quelques mois ici. C'est pour cela qu'aujourd'hui je me dis que peut-être qu'il y a plusieurs sons différents au sein de l'opposition municipale et tant mieux, cela doit donner lieu à un certain nombre de débats entre vous.

Oui, nous mettons des moyens extrêmement importants pour renforcer la sécurité au quotidien de nos habitants.

Je n'ai pas tellement les mêmes échos que vous, Madame SÉCHAUD. J'ai plutôt, et Louis PROTON le sait puisque souvent ces messages lui sont adressés, des messages de félicitations en disant : "Oui, on sait, ce n'est pas facile. Effectivement, on a encore des cambriolages (je reviendrai sur les trafics de stupéfiants) mais on a une réponse ferme, forte de vos services".

Je rappellerai que ce sont des effectifs qui ont augmenté de façon assez importante ces derniers mois. C'est bientôt une centaine de caméras qui viennent en appui aux policiers présents sur le terrain de jour comme de nuit, des brigades cynophiles, on a parlé aussi d'un CSU extrêmement performant.

Ce sont des moyens très importants qui sont mis sur la sécurité. Mais je suis d'accord avec vous, de toute façon, cela ne suffira pas. Une commune seule ne viendra évidemment pas à bout de l'insécurité et de la réponse pénale qui n'est plus suffisamment présente en France sur le territoire national.

On a, là aussi, sur le sujet de la sécurité mais comme sur à peu près tous les sujets qui relèvent du service public, je pourrais parler de la santé, de la justice, un recul de l'État et, vous l'avez dit Madame SÉCHAUD, le commissariat dit commissariat d'Oullins qui couvre trois communes (la nôtre, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon) a vu ses effectifs fondre depuis de très nombreuses années de façon considérable mais avec un tournant encore plus important pris il y a à peu près un an et demi, deux ans.

Je n'ai pas bien compris pourquoi vous disiez que des erreurs avaient été commises à l'époque et qu'on aurait dû faire quelque chose. Je vous transmettrai, si vous le souhaitez, les courriers que j'ai adressés depuis plusieurs années aux ministres de l'Intérieur successifs : M. CASTANER qu'on n'a pas oublié, plus récemment M. DARMANIN pour lui dire que je pensais que la réforme qui voyait les effectifs diminuer au niveau du commissariat de proximité qui était le nôtre n'était pas une bonne réforme.

D'ailleurs, c'est pour cela que j'ai été un peu surpris de certaines de vos interventions que l'on m'a transmises en disant que nous aurions pu peut-être agir avant. C'était su de tout le monde puisque nous avons trouvé une pleine page dans *Le Progrès*, pour ne pas le citer, de l'époque qui rappelait les actions des uns et des autres et notamment de Clotilde POUZERGUE mais la mienne également qui

rappelait que j'étais très opposé à cette réorganisation de la police nationale sur notre territoire.

Une télé locale avait aussi relayé le fait qu'un certain nombre de maires de la Métropole dont j'étais, ne comprenaient pas cette diminution du nombre des effectifs.

De la même façon, je me suis souvent opposé au fait que le ministre de l'Intérieur vienne très régulièrement sur la Métropole de Lyon, annonce une augmentation des effectifs tout en oubliant qu'en réalité la baisse était plus importante et que la hausse qu'il annonçait ne compensait pas la baisse des effectifs. J'ai toujours été de ces élus-là et Clotilde aussi, Louis à nos côtés.

Nous avons encore été récemment à la préfecture pour leur dire que ce que nous redoutions est aujourd'hui très palpable puisque nous avons un commissariat qui ferme le soir, qui ferme le week-end et qui, la journée, n'a plus les effectifs nécessaires et suffisants. En tout cas, c'est notre position.

Tout cela, évidemment, nous le partageons avec vous, mais depuis très longtemps. Je pourrai vous transmettre l'ensemble des interventions qui ont été faites ces dernières années à ce sujet.

Vous pouvez compter sur nous. En tout cas, je perçois cette intervention comme un message d'encouragement de notre politique en faveur de la sécurité et nous allons continuer, bien entendu, Madame SÉCHAUD, à aller encore bien au-delà.

Je vous invite aussi, au sein de l'opposition municipale, à essayer d'accorder vos interventions puisqu'il sera bien compliqué de pouvoir entendre certaines fois que c'est nous qui agitions un chiffon rouge et d'autres fois qu'on ne va peut-être pas encore assez dans l'augmentation des effectifs et des moyens.

Dernier point, parce que vous avez évoqué le trafic de stupéfiants, je vous rejoins pleinement. Le trafic de stupéfiants explose partout, heureusement pas que sur notre commune parce qu'on pourrait se poser des questions, mais, oui, quand il y avait un ou deux points de *deal* identifiés il y a quelques années qui devaient fonctionner essentiellement de nuit, aujourd'hui nous en avons près d'une dizaine qui fonctionnent matin, midi et soir au vu et au su de tout le monde, avec des interventions pourtant très régulières de nos services. D'ailleurs, pas plus tard que cet après-midi, une action conjointe menée par la police nationale et la police municipale a permis une prise extrêmement importante sur un des quartiers de notre commune.

Donc, oui, l'action est très forte mais, non, elle ne suffit pas. Il y a un moment, si on n'est pas suivi par l'État, on n'y arrivera pas. Il faut se le dire très clairement. On aura beau multiplier les actions, je pense notamment à nos actions Politique de la Ville, à nos actions pour lutter contre le décrochage scolaire, plus nos actions en direction de la sécurité, on aura beau mettre tous les moyens qu'on souhaitera, avec l'explosion de la consommation de stupéfiants dans

notre pays on a une explosion du trafic et donc de la délinquance qui s'en suit.

Je le redis ici, oui, il y a du trafic de stupéfiants aussi chez nous, contrairement à ce que certains de vos collègues pensent et ont écrit sur les réseaux sociaux. Oui, cela existe. Il y a du trafic et qui dit trafic dit délinquance.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer à lutter avec toute notre énergie et toutes nos forces contre ce trafic.

Mme SÉCHAUD.- Monsieur le Maire, je voudrais juste rajouter un point puisque vous semblez douter de l'unité de votre opposition, sachez que la Région aide les commerçants à financer un bouton alerte mais la Métropole aussi aide les commerçants pour sécuriser leurs commerces.

M. LE MAIRE.- Par quel biais, parce que cela m'intéresse ?

Mme SÉCHAUD.- Par le biais d'une délibération qui a été prise au Conseil métropolitain.

M. LE MAIRE.- Cela veut dire que la Métropole aide à la sécurisation des commerces en faisant quoi concrètement ?

Mme SÉCHAUD.- En participant au financement de l'installation de caméras.

M. LE MAIRE.- La Métropole aide à l'installation de caméras pour les commerces ? Les choses évoluent.

Mme SÉCHAUD.- Votre collègue assise à votre droite siège comme moi à la Métropole.

M. KOHLHAAS.- C'est une délibération qui n'est pas récente, effectivement.

Je veux juste préciser une chose parce que je crois qu'il y a un faux débat. On peut, dans votre opposition, tous regretter l'enjeu de la présence humaine pour la sécurité. Du coup, je suis assez heureux d'entendre qu'on pourrait même être unanimes dans cette salle sur cette question de la présence humaine.

Je note avec intérêt vos interventions auprès des différents ministres de l'Intérieur récents sur ces questions des effectifs, j'ai envie de dire qui ne datent pas d'hier et vous n'étiez pas élus ni l'une ni l'autre quand un ministre de l'Intérieur a supprimé 10 000 postes d'agents de police de proximité il y a quelques années, ce que nous avons tous regretté. Je note avec intérêt que nous sommes unanimes sur ce point-là.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je voudrais reprendre, parce que je n'ai pas été suffisamment précis, Monsieur KOHLHAAS et je vous prie de m'en excuser, vos termes qui sont dans le procès-verbal du Conseil municipal : *"Comme il l'a dit, les chiffres qui avaient été annoncés par Louis PROTON ne montraient pas une augmentation des actes de délinquance en*

particulier en direction des commerçants. Si nous avons une vraie montée de la violence en direction des commerçants, nous pourrions valider ce dispositif mais nous craignons que ce soit surtout un dispositif de communication, sauf si vous arrivez à nous prouver que la délinquance et la violence en direction des commerçants ont vraiment augmenté ces vingt dernières années. De ce fait, nous regrettons plutôt ce climat qui crée, au-delà de l'insécurité dont nous pouvons discuter sur des faits précis, factuels, présentés par M. PROTON, un sentiment d'insécurité. C'est contre ce sentiment d'insécurité que nous devons nous battre. En l'espèce, en l'état des chiffres que nous avons, nous nous abstenons sur cette délibération".

Je voulais être bien précis sur les termes qui sont les vôtres, qui marquent une vraie différence sur ce sujet entre vous et nous. Vous, vous nous expliquez que notre action crée un sentiment d'insécurité chez les gens alors que l'insécurité, je vous assure, est vécue au quotidien et notamment par les plus fragiles et c'est à nous aussi en lien avec l'État, en lien avec la justice, les forces de police, de faire le maximum pour la sécurité de nos habitants.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 vote contre (M. MANTELET).

27 - Pose de "pavés de mémoire" sur le domaine public et versement d'une subvention à l'association "Stolpersteine en France"

Rapporteur : Mme CAILLET

Mme CAILLET.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 3 septembre 2024, à l'occasion de la commémoration de la Libération de notre commune, nous avons inauguré le Relais de la Mémoire, un projet ambitieux et inclusif dédié à la transmission intergénérationnelle du souvenir.

Ouvert à tous les habitants, ce parcours mémoriel propose une programmation riche et variée qui culminera en mai 2025 marquant le point d'orgue pour cette initiative.

Sachez que ce projet a été labellisé "80 ans de la Libération".

Dans le cadre de ce programme, la Ville s'est associée à l'association "Stolpersteine en France" dont le nom signifie pavés de la mémoire.

Depuis 1992, cette initiative européenne a déjà posé plus de 100 000 pavés en hommage aux victimes du nazisme incluant les victimes de la Shoah, les déportés politiques, les résistants internés, et tsiganes, les Témoins de Jéhovah, les homosexuels et toutes les personnes persécutées ou assassinées durant la Seconde Guerre mondiale.

En partenariat avec l'association et son président, M. WOHRLE, Docteur en histoire contemporaine, un travail minutieux d'identification des victimes locales sera entrepris. Parmi elles,

Marius CHARDON et Claude JORDÉRY ont d'ores et déjà été confirmés.

Chaque victime sera honorée par la pose d'un pavé en laiton de 10 cm de côté incrusté dans le sol devant son dernier lieu de résidence ou de naissance.

Chaque pavé comportera une brève biographie afin de perpétuer leur mémoire.

Un volet pédagogique est prévu également avec les établissements scolaires de la commune pour sensibiliser nos jeunes générations à l'importance de cette transmission.

Chaque pavé sera parrainé ou marrainé par des citoyens et des organisations locales telles que le CME, le CMJ, les associations d'anciens combattants ou encore les écoles, garantissant ainsi leur entretien et la pérennité du souvenir.

L'inauguration des premiers pavés de la mémoire se tiendra en mai 2025 avec la pose de cinq à sept pavés. Une vingtaine au total sont prévus dont certains seront posés ultérieurement.

Ce projet, à la croisée de l'histoire et de la citoyenneté, ambitionne de faire vivre le devoir de mémoire et de rassembler les générations autour d'un héritage commun.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir approuver cette délibération.

(Arrivée de M. SEGRETAIN.)

M. LE MAIRE.- Merci, Anaëlle.

Nous avons une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller dans votre sens. Motivée d'ailleurs par ma mission en tant qu'enseignante d'allemand, j'ai fait voyager mes élèves dans de nombreuses villes d'Allemagne et essayé au cours de nos déambulations de sensibiliser chaque promotion au travail de mémoire réalisé par les Allemands envers les victimes de cette période honteuse qu'est le nazisme.

En effet, les pavés de mémoire dont il est question dans cette délibération ont été posés de longue date devant le domicile des familles allemandes juives victimes des nazis. Sur chaque plaque posée au sol sont inscrits le prénom et le nom de la personne, qu'il soit enfant ou adulte, sa date de naissance, les circonstances de son décès indiquées par la mention du camp d'extermination dans lequel ils sont décédés. Très rares, malheureusement, sont les pavés de mémoire sur lesquels on peut lire que la personne a réussi à échapper à la déportation.

La résistance interne a existé en Allemagne. En effet, tous les opposants à Hitler et au nazisme n'ont pas fui l'Allemagne mais sont restés pour agir, c'est-à-dire aider les persécutés, publier des tracts

et les distribuer, coordonner et mener des actions de résistance avec les ennemis des nazis. Le Mouvement de la Rose Blanche est le plus connu de ces mouvements.

Si une stèle dédiée à chaque député communiste accusé par les nazis d'avoir incendié le Reichstag et déporté en 1935 en camp de concentration est exposée en leur mémoire devant le Bundestag et si des mémoriaux à Berlin rendent hommage à toutes les communautés persécutées par les nazis (les juifs, les Tsiganes, les homosexuels), les pavés de mémoire présents dans les villes allemandes rendent hommage exclusivement aux familles juives.

Toutes les communes de France ont commémoré cette année le 80^e anniversaire de leur libération durant la Seconde Guerre mondiale et organisent des séries d'événements. Dans notre ville, le travail de mémoire est richement documenté par l'Association pour l'Histoire d'Oullins. La mémoire de ces temps de guerre meurtriers et de leurs victimes est également parfaitement honorée par les associations d'anciens combattants.

La municipalité engage parallèlement cette année un travail de mémoire avec les enseignants et les élèves mais plus largement avec la population en voulant rendre hommage aux personnes ayant vécu sur notre territoire, victimes des nazis et de leurs collaborateurs français.

Cet hommage va se concrétiser par des pavés de mémoire placés devant le domicile de la vingtaine de victimes, nous avez-vous dit en commission, et je salue cette initiative.

Parmi les victimes que vous allez suggérer à l'association Stolperteine nous, socialistes, formulons le vœu que vous proposiez, mais j'ai entendu que vous alliez le faire, la personne de Claude JORDÉRY, député-maire socialiste d'Oullins, premier président du PLO et que vous insistiez auprès des historiens de l'association pour qu'un pavé de mémoire lui rende hommage.

Claude JORDÉRY a été visionnaire. Il a anticipé la trahison des dirigeants français de l'époque et leur collaboration meurtrière avec les nazis. C'est pourquoi le responsable politique qu'était Claude JORDÉRY s'est opposé aux pleins pouvoirs du Maréchal PÉTAIN.

Pour avoir eu le courage de sa position politique publique en tant que parlementaire il s'est vu retirer son mandat de maire. Il est alors entré dans la résistance et c'est alors qu'il a été arrêté par la milice à son domicile, déporté en camp de concentration en Allemagne nazie où il est décédé.

Parmi les victimes que vous allez suggérer, nous, socialistes, formulons le vœu que vous proposiez également, et donc vous allez le faire, je l'ai entendu, la personne de Marius CHARDON, cheminot oullinois, militant syndicaliste CGT engagé dans la résistance et qui a été assassiné par la milice dans les ateliers SNCF d'Oullins.

La figure de résistance qu'incarne Marius CHARDON résonne pour tous les cheminots qui ont payé un lourd tribut en contrepartie de leur résistance.

Les résistants de la première heure, communistes, cheminots, ne sont pourtant jamais cités dans les discours commémoratifs à Oullins, maintenant Oullins-Pierre-Bénite.

Je termine mon intervention qui, vous l'aurez entendu, est une déclaration en faveur de votre initiative, en vous suggérant toutefois un accompagnement à la pose des pavés de mémoire afin que les victimes et ce temps récent ne glissent pas dans l'indifférence. Je vous suggère donc que la population soit sensibilisée à ces destins tragiques soumis à l'arbitraire de politiques dévastatrices qui ressurgissent malheureusement aujourd'hui et que les plus jeunes générations puissent intérioriser un "plus jamais ça".

À cette fin, il me paraît indispensable d'expliquer plus longuement que par la simple mention d'un nom et d'une date qui étaient ces personnes dont la Ville va honorer la mémoire, de dédier à ces victimes un hors-série du magazine municipal dans lequel le contexte historique de l'époque, la vie et le combat pour la liberté des victimes seront décrits, de mener un travail de mémoire à leur sujet avec les associations et les écoles et de l'organiser au cours d'un parcours pédestre des pavés de mémoire.

Je vote, bien évidemment, pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Il y a également une demande d'intervention de M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

"Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre", disait Karl MARX. C'est dans cet esprit que je trouve important de faire vivre la mémoire, notamment quand elle se rattache à une tragédie comme celle de l'Holocauste, due à la barbarie nazie.

Je suis donc favorable à ce que la commune participe à l'opération "Pavés de Mémoire", lancée en Allemagne en 1992. Et à la lecture de cette délibération, plusieurs questions ou propositions me sont venues, que je voulais soumettre en commission, mais la colère légitime des taxis m'a empêché d'y participer.

La pose de ces pavés avec un historique des personnages à qui ils seront dédiés est une très bonne démarche, l'accompagner d'une action pédagogique avec les établissements scolaires l'est tout autant. Mais il me semble que ce pourrait être aussi l'occasion pour la ville de lancer une opération de plus grande ampleur, au-delà du Souvenir Français qui ne se consacre qu'à la mémoire militaire. Je pense à une opération basée sur l'Histoire, rappelant dans quel contexte ces personnalités ont été déportées et assassinées. Une opération qui rappellerait :

- comment un des peuples les plus cultivés et avancés de notre continent a pu se laisser entraîner par le nazisme

- comment ce régime sanguinaire a pu s'installer en plein cœur du monde dit civilisé
- comment nous en sommes arrivés à la barbarie des camps de la mort et pourquoi la communauté juive en a payé le plus fort tribut
- pourquoi tant de gens ont été déportés et assassinés du fait de leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle, leurs idées politiques
- comment des anonymes, des petites gens, de simples citoyens ont rejoint la Résistance et en sont devenus des héros sans avoir jamais chercher cette gloire

Cette remise en contexte me paraît importante car rien n'indique que l'Europe soit à l'abri d'un retour des fanatismes, qu'ils soient politiques ou religieux. Les mêmes causes ayant les mêmes effets, une redite du contexte géopolitique de l'entre-deux-guerres n'est pas à exclure, avec ses conséquences. Notre pays, ainsi que d'autres, pourrait se retrouver dans une nouvelle tourmente guerrière et sanguinaire.

C'est pourquoi, comme nous ne sommes pas encore condamnée.s à revivre cette histoire, je propose que la ville envisage un travail de mémoire qui aille au-delà de l'hommage aux victimes, afin que celles-ci ne soient pas mortes pour rien.

Merci.

Mme CAILLET.- Madame SÉCHAUD, vous l'avez dit et je le redis à nouveau, je remercie vraiment les associations historiques de la commune qui œuvrent avec nous sur ce dispositif et plus largement sur ces sujets-là depuis de nombreuses années et, bien sûr, les anciens combattants, vous le savez toutes et tous, qui sont très chers à mon cœur, que j'estime énormément et avec qui j'apprécie beaucoup de travailler.

Vous avez parlé de la liste et je suis contente de vous avoir devancée, Madame SÉCHAUD. Bien sûr, nous avons proposé Claude JORDÉRY et Marius CHARDON à l'association Stolpersteine en France. Sachez que cette liste est en cours d'élaboration et sera validée de manière consultative avec nos deux associations historiques de la Ville.

Une communication est prévue autour de la pose des pavés de la mémoire et autour de tous les relais de la mémoire ; vous l'avez vu toutes et tous, nous communiquons largement.

De nombreuses actions sont proposées dans le cadre de ce dispositif. Il y a encore de nombreuses étapes. Vous évoquez tous les deux, Madame SÉCHAUD et Monsieur MANTELET, de bonnes idées qui sont déjà prévues au programme du relais de la mémoire, qui vont arriver dans les mois à venir.

Je vous invite toutes et tous à être attentifs sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux samedi, par exemple. Il nous reste encore trois places pour aller visiter la prison à Montluc, si vous le souhaitez.

Monsieur MANTELET, vous parlez de l'importance de faire un rappel de contexte. Je crois que vous aviez pu être là, mais Pour l'Histoire d'Oullins nous a fait bénéficier d'une excellente exposition lors de la libération de la commune en septembre qui retrace ce contexte et ce que c'était de vivre à l'époque sous l'occupation allemande. Vous ne le savez peut-être pas mais ils ont publié un livre extrêmement intéressant à ce sujet.

Je reste d'accord avec vous, le contexte actuel nous rappelle à quel point il est important d'entretenir ce devoir de mémoire et c'est vraiment l'ambition de ce projet qui a été labellisé et qui est loin d'être terminé.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Anaëlle. Merci pour ces éléments et tout le travail réalisé sur le relais de la mémoire cette année.

Un simple mot pour compléter. Bien entendu, M. CHARDON et M. JORDÉRY seront mis en avant mais je suis toujours un peu surpris qu'on sorte deux personnes parmi tant d'autres. Vous le savez, tous ces gens sont ceux qui ne sont pas revenus des camps et, comme vous le dites, qu'ils aient été militants ou non, le résultat est le même.

J'ai toujours un petit peu de difficultés de me dire que celui qui est resté dans les camps... À la limite, on se moque bien de savoir qu'il avait une étiquette politique.

Mme SÉCHAUD.- Ce n'est pas notre propos.

M. LE MAIRE.- Non, bien sûr, mais on mettra à l'honneur toutes ces femmes et ces hommes et on ne se limitera pas uniquement à une couleur politique. Je préfère le souligner.

Bien entendu que la lumière sera faite sur le contexte. Bien sûr, Monsieur MANTELET, qu'il n'y a pas que des militaires qui seront mis à l'honneur.

Je suis parfois un peu surpris d'entendre un certain nombre de choses en nous disant : "Attention au contexte." Madame SÉCHAUD, quand on pense à votre parti socialiste qui vous est si cher qui, aujourd'hui, finit par voter une censure avec le Rassemblement national et la France insoumise, on en est là quand même.

Je veux bien entendre plein de choses mais, oui, chacun doit être renvoyé à ses responsabilités dans ces périodes troublées et c'est bien aussi de le rappeler parce que c'est bien de faire des rappels sur un contexte dans un pays voisin, il y a un certain nombre de décennies, mais, aujourd'hui, on en est là aussi et il est important que chacun le rappelle et se mette devant ses responsabilités.

Mme SÉCHAUD.- Ce n'est pas le sujet.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

28 - Parrainage 7^e Régiment du Matériel (RMAT) - Adhésion à l'Association des Villes Marraines

Rapporteur : M. SEGRETAIN

M. SEGRETAIN.- Bonsoir. Avant toute chose, je m'excuse pour mon retard.

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Villes Marraines des forces armées réunit en 2024 près de 170 collectivités (communes, départements, régions) qui parrainent une unité opérationnelle des forces armées.

Être marraine d'une unité militaire est pour la collectivité qui s'engage, un authentique privilège : une même unité militaire ne peut, en effet, avoir qu'une - et une seule - marraine, et ce pour toute sa durée d'existence.

Le processus qui conduit à l'agrément d'un parrainage doit passer par l'Association des Villes Marraines et ce parrainage a pour but d'établir un rapport privilégié entre une collectivité territoriale et sa population, d'une part, et des personnels de l'unité opérationnelle, d'autre part.

C'est dans cet objectif que la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite souhaitant marquer ses liens avec l'Armée de Terre a pris contact avec le Délégué Militaire Départemental qui a mis en relation notre collectivité avec le 7^e Régiment de Matériel (RMAT) situé à Gerland, favorable à cette démarche.

Fort des compétences techniques de ses 900 personnes (70 % de militaires et de 30 % de civils), le 7^e RMAT est dépositaire d'une mission de maintenance opérationnelle qu'il exerce aussi bien au quotidien dans les ateliers que dans un contexte opérationnel en manœuvre.

Le 7^e Régiment du Matériel est chargé au niveau régional du soutien du matériel des formations de l'Armée de Terre stationnées en Rhône-Alpes, notamment à Lyon, à Saint-Egrève et Leyment.

Cette démarche s'inscrit dans le même esprit de ce que sont déjà les jumelages, pour créer et favoriser les échanges entre la Ville, ses habitants et l'Armée française, et ce alors que les militaires sont de plus en plus sollicités que ce soit sur les théâtres d'opérations extérieurs ou sur le territoire national.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons besoin de renforcer le lien entre nos armées et la Nation. Obtenir ce label Villes Marraines nous permettra de le concrétiser et de l'affirmer.

Ce label valorise l'engagement et garantit l'objectivité de nos relations. En effet, le fait qu'une association soit extérieure mais en interaction avec nos deux institutions les oblige toutes deux à tisser des liens de réciprocité apolitiques et désintéressés.

Le 7^e Régiment de Matériel, représentant une multitude de métiers de logistique et de maintenance, peut nous permettre de présenter ceci à

nos jeunes sans aucune ambition de recrutement. D'ailleurs, aucune des deux parties ne peut prétendre à une quelconque promotion, mais bien à apporter son domaine d'expertise à l'autre.

Quelques idées ou exemples concrets de ce qu'apporterait ce label :

- un rayonnement de la commune au niveau national car la signature officielle sera très médiatisée parce que rare puisque sur les presque 35 000 communes françaises seulement 170 ont ce privilège. Elles se réunissent en congrès national chaque année pour échanger sur leurs projets et partenariats.

- présence du filleul aux commémorations, qui nous sont chères sur la commune.

- inscription dans notre travail de mémoire.

- possibilité de travailler en binôme avec les équipes jeunesse pour les chantiers jeunes notamment et tellement de projets à créer une fois que la signature sera effective.

Obtenir le label Villes Marraines permet d'affirmer un lien fort entre les armées et la Nation. Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons besoin de renforcer ce lien.

Par cette délibération, je vous demande, chers collègues, d'adhérer à l'Association des Villes Marraines et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette démarche entre la Ville d'Oullins, l'état-major de l'Armée de Terre, le 7^e Régiment du Matériel et l'Association des Villes Marraines.

M. LE MAIRE.- Merci, Bertrand.

Nous avons une demande d'intervention de M. BAARSCH reprise par M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci. Je vous prie de m'excuser mais Michel BAARSCH qui devait intervenir sur cette délibération a eu un souci de santé au dernier moment, donc j'improvise une explication de vote à sa place et Dieu sait qu'il est difficile de se prononcer sur ce sujet sans apparaître comme dogmatique, dans un sens comme dans un autre, d'ailleurs, et vous pourriez sans doute être taxé de militariste, voire de va-t-en-guerre, ce qui serait, bien sûr, exagéré.

Vous expliquez que nous considérons qu'il y a beaucoup d'autres priorités, qu'il nous semblerait intéressant de parrainer de nombreux services publics, dont certains que vous avez cités tout à l'heure, services publics nationaux plus ou moins abandonnés ces dernières années qui sont tellement nécessaires à la paix, que ce soit dans le domaine de la sécurité que vous avez cité, dans le domaine de la santé ou dans le domaine de l'éducation parce que si notre armée est essentielle, en particulier pour la paix, elle n'est pas la seule.

Parce que nous ne voyons donc pas l'intérêt de parrainer tous les services publics régaliens nous voterons contre cette délibération.

M. SEGRETAIN.- Heureusement, aujourd'hui, toute personne intelligemment constituée a bien compris que l'heure n'était plus à la

démilitarisation mais, bien au contraire, qu'il y a un vrai intérêt à s'intéresser à nos forces armées. D'ailleurs, la géopolitique actuelle nous rappelle malheureusement qu'il nous faut rester prudents.

Étant un citoyen engagé, éducateur de métier, je vois ici un immense intérêt à travailler en partenariat avec un régiment spécialisé dans la logistique, la réparation grâce à l'étendue de leur métier.

Aussi, il nous faut aujourd'hui entretenir ce lien entre l'armée et la Nation car il est de moins en moins visible depuis qu'il n'y a plus de conscription.

Nous pouvons être fiers de ce lien. Il est juste garant de notre sécurité et de notre liberté.

Pour finir, je dirais que pour anticiper la guerre il faut gagner la guerre avant la guerre. Donc, ce serait bien de s'y intéresser.

M. LE MAIRE.- Merci, Bertrand, pour ces explications.

Vous arrivez à vous abstenir sur des délibérations quand vous y êtes plus ou moins opposés mais, là, voter contre la mise en avant du lien entre la Nation et notre armée...

Aujourd'hui, quand nous avons la guerre aux portes de l'Europe, quand le lien avec notre armée s'est renforcé et quand l'ensemble des partis politiques sur l'ensemble de l'échiquier a reconnu qu'effectivement nous avons intérêt à retrouver un budget dédié à notre armée digne de ce nom, si nous pouvions retrouver un brin de sérénité, de souveraineté et vu les défis terribles qui s'annoncent à nous, j'avoue que voter contre une telle délibération en dit décidément bien long sur la vision extrêmement différente de la nôtre, du lien que nous devons entretenir entre notre Nation et notre armée.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 8 votes contre (M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION), 1 abstention (Mme SÉCHAUD).

29 - Plan Énergie 2030 de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. SACHOT

M. SACHOT.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Les villes d'Oullins et de Pierre-Bénite ont fusionné au 1^{er} janvier 2024 afin de créer la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite. Chacune de ces villes a eu une forte volonté d'optimiser les consommations énergétiques de son patrimoine et d'améliorer le confort des utilisateurs des bâtiments.

Cette délibération a pour objet de faire une photographie de ces deux territoires au moment de la fusion, d'indiquer les actions menées au cours de l'année 2024 et précédentes ainsi que les futures.

L'ensemble de ces éléments permettent d'établir le Plan Énergie pour 2030 mais également de projeter les ambitions de la Ville jusqu'en 2050.

Mais de quels bâtiments parlons-nous ? Dans le cadre de notre commune c'est près de 121 bâtiments (écoles, médiathèques, théâtres, gymnases, hôtel de ville et autres) qui représentent près de 108 000 m², soit à peu près l'équivalent de dix terrains de foot.

Le graphique suivant présente la répartition des bâtiments, leur consommation d'énergie pour l'année 2023 et la surface totale.

En rouge, les consommations et, en bleu, les surfaces qu'ils représentent.

Les bâtiments scolaires et sportifs représentent 55 % de la surface et 60 % de la consommation d'énergie de notre patrimoine. Les consommations d'énergie couvrent à la fois les besoins de chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude et d'éclairage, hors éclairages publics.

Je vous propose un focus sur la piscine qui, par elle-même, représente déjà 10 % de la consommation globale de la commune pour seulement 2 % des surfaces globales.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite consomme de l'énergie pour ses bâtiments mais elle en produit également. En 2023, la production photovoltaïque s'élève à 77 MWh grâce au site de la Glacière et au complexe sportif la Canopée, soit 1,7 % de la consommation électrique de la Ville.

Les graphiques suivants vous montrent l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Sur le premier on voit une baisse significative entre 2022 et 2023 mais surtout il est important de voir la proportion de gaz et d'électricité. On est à 58 % de gaz, 40 % d'électricité, 1,4 % de fioul et 0,8 % de bois.

On constate ainsi une diminution des consommations de 13 % et une diminution des gaz à effet de serre de 23 % suite à la mise en place du plan de sobriété, du *relamping* du stade du Merlot, du gymnase Herzog ainsi qu'au remplacement des chaufferies fioul du stade du Merlot et de la maison Arlès Dufour.

L'ensemble de ces évolutions démontre que la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a mené des actions permettant la maîtrise et la diminution des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. Des précisions sont données dans les points suivants :

1-1 Plan de sobriété

Grâce au plan de sobriété nous avons pu faire ces diminutions ce qui amène :

- Températures ambiantes des bâtiments à 19° en période hivernale, comme vous pouvez le sentir.

- Températures ambiantes des bâtiments sportifs et ateliers à 16° en période hivernale.
- Températures ambiantes des bâtiments accueillant des personnes âgées et/ou des jeunes enfants à 21°C en période hivernale
- Températures de l'eau des bassins de la piscine à 27°C et température ambiante dans le hall du bassin à 25,5°C
- Des températures ambiantes de l'ensemble des bâtiments climatisés au minimum à 26°C en période estivale
- Coupure de l'eau chaude sanitaire sur les lave-mains
- Extinction et/ou abaissement de l'intensité lumineuse de l'éclairage public de 1h00 à 4h30
- Fermeture de la piscine pendant 8 à 10 semaines durant la période hivernale

Les mesures portées par les deux communes ont été reconduites pour la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite en 2024.

1-2 Évolution des chaufferies au fioul

Pour information, en 2015 nous avons encore dix chaudières au fioul. À ce jour, il ne reste plus qu'une seule chaufferie qui alimente l'école Marie Curie, qui devrait d'ici fin 2026 être raccordée au système de chauffage urbain.

Ainsi, à fin 2026, il n'y aura plus de chaudières fioul sur notre commune.

2 - Études et travaux engagés

Des travaux liés à la performance énergétique ont été entrepris et, afin de conforter la stratégie à mettre en œuvre, des études complémentaires ont été menées depuis plusieurs années.

2-1 Audits énergétiques

Des audits comme ceux-ci ont été lancés sur le territoire d'Oullins avec la société GreenFlex sur le Centre de la Renaissance, le théâtre de la Renaissance, l'école Jean de la Fontaine, l'école Jean Macé, l'Espace Moreaud, le gymnase Maurice Herzog, le gymnase Montlouis, le gymnase du Parc, la salle Yann Cucherat, l'Hôtel de Ville.

Sur le territoire de Pierre-Bénite, avec le cabinet NEPSSEN, nous avons lancé les études sur l'école du Centre (Paul Langevin, Henri-Wallon, Jean Jaurès et réfectoire), l'école Haute Roche (Pablo Picasso, Paul Éluard, salle Aversa), le gymnase Paillat, les bâtiments du 19 mars (crèche Pierre de Lune, Jean Lurçat, maison de l'enfance), la médiathèque Elsa Triolet, le foyer Ambroise Croizat et la Maison du Peuple.

2-2 Plan solaire

Actuellement, deux centrales photovoltaïques sont en service sur notre commune : école de la Glacière et la Canopée.

Une nouvelle installation verra le jour d'ici fin avril 2025 sur la toiture de la médiathèque la Mémo.

Des études de faisabilité ont été réalisées afin de savoir dans quelles mesures notre parc de production PV pouvait être agrandi. Vous retrouvez le tableau dans la délibération avec l'école Haute Roche, le gymnase Paillat, le gymnase Herzog, le jardin de Maguy, la salle Aversa, la médiathèque Elsa Triolet, l'école Ampère, la salle des fêtes.

Cette étude a été complétée par une projection sur la création de deux boucles d'autoconsommation. En effet, depuis l'ordonnance n°2021-236 du 3 mars 2021 il est possible de faire de l'autoconsommation dans une boucle de 2 km.

Au vu des productions que nous prévoyons de faire nous prévoyons deux boucles, une boucle qui va regrouper le haut de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et une boucle plutôt sur le bas de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite avec une zone de chevauchement située sur la zone du secteur Ampère. On étudie la possibilité, si le déploiement va dans ce sens, d'avoir une troisième boucle potentiellement sur le nord-ouest de la commune.

L'idée de cette autoconsommation est qu'un bâtiment qui produit de l'énergie et qui ne la consomme pas entièrement peut permettre de faire de l'autoconsommation sur d'autres bâtiments dans ce rayon de 2 km. En gros, les trois boucles couvrent quasiment l'intégralité de la commune.

2-3 Raccordement au réseau de chauffage urbain

Le 29 janvier 2024 (délibération 2024 - 2149), la Métropole du Grand Lyon a attribué une délégation de service public au groupe CORIANCE, pour une durée de 25 ans, pour la création et l'exploitation du réseau de chauffage urbain du Sud-Ouest Lyonnais. Le réseau de cette nouvelle installation desservira les communes de Saint-Genis-Laval, Oullins-Pierre-Bénite et La Mulatière.

Le raccordement d'un bâtiment n'a pas d'impact sur ses consommations énergétiques mais un fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre, notamment de CO₂, la production de chaleur du réseau de chauffage urbain étant un mix énergétique 100 % renouvelable.

Comme vous pouvez le voir sur la projection, on est sur la récupération de l'énergie et des potentiels thermiques de la centrale de traitement des eaux usées de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, une partie en bio-gaz et une chaudière biomasse.

L'abandon du gaz au profit du chauffage urbain est également valorisé dans le calcul des consommations énergétiques, le coefficient retenu pour le PCI du RCU étant de 0,77 contre 0,90 pour le gaz, ce qui améliore notre consommation énergétique.

En considérant le raccordement au RCU (réseau de chaleur urbaine) des bâtiments listés dans le tableau suivant, le calcul du décret donne un gain énergétique potentiel de 320 MWh, soit un gain d'environ - 4 % sur les consommations soumises au décret tertiaire.

Le prix moyen global est estimé à 106,80 € TTC/MWh. (Prix moyen du gaz en 2024 =180 € TTC/MWh).

Sur la *slide* suivante, vous pouvez retrouver l'ensemble du maillage sur les trois communes avec, en vert foncé, la partie de La Mulatière puis toute la partie centrale sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite à la fois sur toute la partie qui va depuis la chaufferie STEP de la centrale de traitement des eaux usées par tout le centre de la commune de Pierre-Bénite passant par Montmein et redescendant sur tout le reste de la commune allant jusqu'au nord-ouest de celle-ci.

Des réunions techniques se sont déroulées entre les services de la ville et la société CORIANCE afin de définir les bâtiments communaux susceptibles d'être raccordés au futur réseau.

On retrouve le tableau dans la délibération qui met les bâtiments du 19 mars pour 2026 avec l'école Ampère, l'école Marie Curie, le gymnase Herzog et en attente de validation pour le gymnase Paillat. Pour 2027, on est sur l'accueil Familles et Solidarités, l'atelier Badin, l'école du Centre, l'école Haute Roche, le foyer Ambroise Croizat, la médiathèque Elsa Triolet, la mairie déléguée et la Maison du Peuple. Et pour 2028 on a l'école de la Glacière, l'école Jean Macé, le gymnase Montlouis et l'Hôtel de Ville.

En complément des bâtiments listés dans le tableau, le listing des bâtiments suivants sera étudié au fur et à mesure de l'avancement des tracés. Aujourd'hui, la Société Coriance ne donne pas accord de validité, tout cela se fait en fonction de l'ensemble des potentiels de raccordement. Donc, dans certains secteurs sera posée la question de savoir s'il y a un déploiement ou pas.

L'ensemble des sites sont donc le pôle petite enfance Rosalie Ponce, le pôle patrimoine et technique, le CTM pôle patrimoine et technique, la MJC Pierre-Bénite, l'école de musique - Parc Manilier, le PPE Ampère, le Centre de la Renaissance, l'Espace Moreaud, le Pôle social du Golf, l'école du Golf élémentaire, l'école maternelle des Célestins, le gymnase Yann Cucherat, la salle des fêtes - Parc Chabrières, le Pôle musical - Parc Chabrières, l'école Jean de la Fontaine, le théâtre la Renaissance, la salle Laura Flessel et l'Éveil sportif Clément Desormes.

2-4 La prise en compte des îlots de chaleur

Le changement climatique annoncé et les évolutions des températures d'été constatées depuis un certain nombre d'années impliquent des actions à mener pour maintenir le confort des utilisateurs des bâtiments.

L'installation de climatisation est nécessaire dans certains locaux afin d'agir rapidement mais ces équipements consomment de l'énergie. La

prise en compte du confort d'été dans les rénovations énergétiques qui seront menées permettra de diminuer l'utilisation de ces équipements de climatisation ou tout au moins de diminuer leurs consommations énergétiques.

Des actions sur le traitement des îlots de chaleur permettent également de minimiser les installations de rafraîchissement diminuant leurs consommations, tant pour les bâtiments de la commune que pour ceux des habitants/entreprises.

Ainsi, la désimperméabilisation et la revégétalisation des cours d'écoles sont engagées sur :

- o École de la Glacière - 2022 (dans le cadre des travaux de restructuration du site)

- o École Jean de la Fontaine - 2024 (400 000 €)

- o Écoles Haute Roche - 2025/2026 (1 800 000 €)

Il en est de même pour la création ou la reconfiguration des espaces publics :

- o Cheminement Camille - automne 2023

- o place Anatole France - 2022/2024

2-5 Éclairage public

Tout comme pour son patrimoine bâti, la Ville est impliquée de façon volontaire dans une dynamique de sobriété énergétique pour l'éclairage public comme nous avons pu le voir dans la délibération précédente présentée par mon collègue Christian AMBARD.

Sur le territoire de Pierre-Bénite, le remplacement de la majorité des luminaires est engagé, 75 % des 1 483 luminaires étant équipés de LED.

Ces améliorations se poursuivent avec le chantier emblématique du Boulevard de l'Europe : remplacement des 124 candélabres très consommateurs et obsolètes (chantier en cours dans le cadre de la VL3).

Un abaissement allant de 50 à 70 % de la puissance lumineuse sur de nombreux axes (hors grande circulation) est opéré de 22h00 à 5h00.

Sur le territoire d'Oullins, il est procédé au changement des sources lumineuses par des LED. Par exemple, 62 points sources ont été remplacés rue Narcisse Bertholey en 2022, 31 sources ont été remplacées au Sud de la Grande rue en 2023, 67 sources ont été remplacées rue Francisque Jomard en 2024. Ainsi, 54 % des 2 875 luminaires sont équipés en LED.

Comme évoqué précédemment, l'ensemble de ces lumières seront remplacées d'ici fin 2026, l'objectif étant de ne plus être en extinction totale de 1h00 à 4h30 mais bien d'être en présence lumineuse réduite sur cette plage horaire.

De plus, des détecteurs ont été mis en place sur certains secteurs pour que le cheminement des piétons (boulevard de l'Yzeron, par exemple) soit plus adapté.

L'ensemble de ces actions a permis de diminuer de 40 % les consommations de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

En 2022 nous étions sur 1,5 M KWh, en 2024 nous devrions arriver à 931 000 KWh.

Concernant l'éclairage public, ce travail est réalisé conjointement avec le SIGERLy.

3 - Plan 2025-2030

L'ensemble des diagnostics et études menés, l'analyse des données de consommation amène à créer un plan pluriannuel d'investissement s'inscrivant dans la volonté de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite de diminuer et maîtriser ses consommations énergétiques, de diminuer son impact environnemental.

L'ensemble de ces travaux auront un impact fort mais les réglages des installations et notamment des plannings d'occupation doivent encore être affinés et les actions auprès des utilisateurs de nos bâtiments poursuivies.

Ainsi, le nouveau contrat d'exploitation des installations thermiques incite fortement l'attributaire à optimiser les réglages des régulations et des programmes horaires afin de réduire au maximum nos consommations.

Concernant le plan d'investissement 2025 - 2030, comme vous pouvez le voir, nous avons créé trois lignes : une ligne pour la partie rénovation énergétique, une ligne pour le RCU (réseau de chauffage urbain) et une pour le photovoltaïque.

On peut retrouver en moyenne un niveau d'investissement à partir de 2025 à 2,177 M€/an, ce qui est un investissement fort mais qui a des impacts non-négligeables sur nos consommations et surtout sur nos gaz à effet de serre.

La projection menée nous permet de diminuer nos consommations d'énergie. Comme vous avez pu le voir précédemment, nous étions à 58 % sur du gaz et 40 % sur de l'électricité. Là, nous serons à l'horizon 2030 à 30 % en réseau de chauffage urbain, 30 % de gaz, 10 % d'électricité venant de production photovoltaïque et 30 % à base d'électricité.

Pour ces projections, le coût des énergies fossiles est estimé à environ 5 %, ce qui reste assez prudent. En cas d'inaction, le coût des fluides nous amènerait à une dépense de 1.7 M en 2030. Aujourd'hui, nous en sommes à 1.2 M.

La programmation d'actions de 2025 à 2030 nous permet de projeter le coût des fluides à un montant de 1 192 000 € d'ici 2030.

Le cumul des économies projetées en 2025 et 2030 est estimé à près de 1 M€.

Vous avez la liste de l'ensemble des actions. Ce qui est intéressant c'est que nous avons trois colonnes, la première sur le chauffage urbain, la deuxième sur les lieux où on souhaite développer nos centrales photovoltaïques et la troisième sur les bâtiments prévus d'être en rénovation énergétique comme l'école de musique de Pierre-Bénite, l'école du Centre, l'école du Golf élémentaire, l'école Haute Roche, l'école Marie Curie, le foyer Ambroise Croisat, le gymnase du Parc, la Maison du Peuple et la salle Yann Cucherat.

Projection de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2025 et 2030 : comme vous pouvez le voir sur ce graphique, nous sommes en 2024, nous avons déjà eu un seuil non-négligeable de baisse grâce à la mise en place de notre plan de sobriété ainsi qu'à l'arrêt de nos chaufferies au fioul et au *relamping* évoqué précédemment.

Cela amène à une baisse pour 2030. 2030 n'est que dans cinq ans et nous arriverons avec l'ensemble des actions prévues dans ce plan pluriannuel à une baisse de près de 77 % de notre empreinte carbone à l'échelle de notre commune, ce qui est gigantesque.

Je précise bien que c'est 77 % et pas 75 %. Dans la délibération il y a une petite coquille. C'est bien le 77 qui est juste.

On passera de 2 250 tonnes de CO2 en 2022 à juste près de 500 tonnes en 2030.

4 - Projections et perspectives 2031 - 2050

Le plan de sobriété énergétique 2025 - 2030, comme décrit précédemment, ne peut se satisfaire à lui-même et les efforts doivent être poursuivis.

Afin de se projeter au-delà de 2030, la Ville a pour ambition de s'appuyer sur les objectifs de la RE2020 (Réglementation environnementale applicable aux constructions de bâtiments neufs) pour l'ensemble de son patrimoine à l'horizon 2050 :

- o donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ;

- o diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments ;

- o en garantir le confort en cas de forte chaleur.

D'ici 2050, des bâtiments seront construits afin de répondre aux besoins de la population, des bâtiments auront une autre destination au profit de bâtiments neufs et des bâtiments seront rénovés.

Les objectifs que se fixe la Ville pour 2050 sont :

- o La neutralité carbone des bâtiments

- o Des bâtiments très peu consommateurs d'énergie

Ces objectifs devront être atteints tout en améliorant le confort des utilisateurs que ce soit en période hivernale ou en période estivale.

4-1 Atteindre la neutralité carbone des bâtiments

Atteindre la neutralité carbone des bâtiments c'est aussi se poser la question des matériaux qui seront utilisés lors de la construction de ces bâtiments afin qu'ils soient le plus décarbonés possible.

Pour cela, il faut s'appuyer sur le raccordement des bâtiments au(x) réseau(x) de chauffage urbain dès lors qu'ils ont une production 100 % ENR (Énergie Renouvelable), accroître le parc de production d'électricité solaire, mettre en place des installations de géothermie.

4-2 Des bâtiments sobres

En se basant sur la RE2020 nous avons prévu d'aller au-delà des seuils réglementaires.

Pour bureaux et assimilés et enseignement la réglementation existe déjà, c'est la RE2020. Nous avons prévu d'atteindre ces objectifs-là avec un objectif encore plus fort d'être à -20 % de l'objectif prévu.

Et pour tous ceux qui n'ont pas de réglementation RE2020, qui sont encore attribués à la RTE2012, nous prévoyons une diminution des objectifs de 40 %.

En estimant que près de 80 % de l'électricité consommée sera produite par des panneaux photovoltaïques, l'objectif énergétique des bâtiments est projeté à 6 580 MWh par rapport aux 13 000, voire aux 11 000 que nous avons actuellement. C'est quasiment divisé par deux.

Comme vu précédemment, l'investissement de 13 M entre 2023 et 2030 nous permet de diminuer les consommations de 18 % mais si nous voulons continuer à baisser ces consommations il faudra que nous projetions près de 36 M€ d'investissement entre 2030 et 2050.

Je tiens à remercier Monsieur le Maire, Stéphane MIGNERY Directeur Général des Services, Jean Christophe LECOINTRE Directeur du Pôle Patrimoine et Technique, Maud BREITWILLER Directrice du Patrimoine et Morgan LIOTHIN Gestionnaire de l'Énergie et de la Performance, pour leur participation active dans l'élaboration de ce Plan Énergie 2030 pour la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

Je vous propose, chers collègues, de donner pouvoir à M. le Maire d'approuver la démarche pour la construction d'un plan de stratégie, le Plan Énergie 2030, tel qu'exposé et de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien, bravo, merci.

(Applaudissements.)

Je pense qu'on pouvait difficilement être plus complet sur le sujet.

Nous avons une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci. Je vais faire plus court, peut-être.

L'annexe de cette délibération sur le Plan Énergie 2030 de la commune est bien documentée et dresse un tableau assez complet de

la situation énergétique dans la commune au niveau des consommations actuelles d'énergie, de l'éclairage public, du plan de sobriété mis en place déjà, des installations à venir comme le raccordement au réseau de chaleur urbain et les panneaux photovoltaïques qui vont être posés sur plusieurs bâtiments municipaux, dont certains le sont déjà.

Les économies d'énergie et la transition énergétique sont devenues une priorité des collectivités locales qui ploient sous les dépenses liées à l'augmentation des prix de l'énergie et qui, d'autant plus exposées au dérèglement climatique que leur aménagement a été longtemps minéral, doivent rendre une période estivale, notamment, supportable pour les habitants.

Un des leviers efficaces que prévoit la Ville est d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments municipaux. Je me permets de rappeler qu'en 2008, alors que M. BUFFET, Maire d'Oullins, annonçait la construction de la médiathèque dont nous contestons l'emplacement et les dimensions pharaoniques, nous avions à l'époque déjà proposé que cet équipement soit équipé de panneaux photovoltaïques et que notre proposition avait été ignorée. Donc, le temps nous donne raison.

En produisant sa propre énergie, la Ville va pouvoir diminuer la part de sa consommation d'énergie externe, réduire ses dépenses énergétiques. Elle pourra même revendre l'excédent d'énergie, celle qu'elle n'aura pas consommée et engranger ainsi des recettes sensibles.

À l'instar des groupements d'achats que vous proposez aux habitants intéressés, Monsieur le Maire, et que vous avez dénommés la Maison du Pouvoir d'Achat, la Ville ne pourrait-elle pas envisager une coopérative de l'énergie, c'est-à-dire une structure participative qui permettrait d'intégrer les copropriétés et les particuliers souhaitant investir dans des panneaux photovoltaïques ?

En effet, cette coopérative offrirait un cadre légal et financier permettant aux résidents de se regrouper et de mutualiser les coûts d'installation et de maintenance de ces équipements.

Les copropriétés bénéficiaires pourraient profiter d'un modèle économique avantageux, réduiraient leur facture d'énergie tout en participant activement à la transition énergétique locale. Le projet photovoltaïque ne se limiterait donc pas aux seuls bâtiments municipaux.

Cette coopération innovante en matière d'énergie verte renforcerait la résilience énergétique de la Ville et impliquerait nombre d'acteurs localement. Ma question est : qu'en pensez-vous ?

La transition énergétique c'est aussi réduire la température de nos villes en période estivale pour rendre nos villes respirables. Cette condition nécessite d'autres projets et investissements complémentaires à ceux que vous mentionnez dans cette délibération.

La végétalisation des toits, des rues, des murs devient indispensable pour déminéraliser la ville et éviter l'emmagasinement de la chaleur.

Je m'étonne qu'aucune action ne soit envisagée dans votre Plan Énergie, seules les cours d'écoles sont mentionnées à la végétalisation.

Enfin, le SIGERLy, acteur et partenaire majeur et incontournable de l'énergie, est un peu le grand absent du photovoltaïque dans cette délibération. Il dispose pourtant de ressources nécessaires pour accompagner la Ville dans ses projets comme il le fait pour la compétence de l'éclairage public. Je m'en étonne. Mais je voterai, bien évidemment, cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons également une demande d'intervention de M. GIRON.

Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci. Benjamin GIRON a eu un empêchement professionnel au dernier moment, du coup, vous m'excuserez, il est un spécialiste de la question de l'énergie professionnellement beaucoup plus que moi, donc je vais, et ce n'est pas mon habitude, lire son projet d'intervention. D'habitude, j'improvise plutôt.

Je suis content qu'on ait gardé cette diapositive à l'écran parce que j'avoue que je ne la comprends pas, même sans être un spécialiste, en ayant lu la délibération et les annexes : - 77 % en 2030 quand l'objectif le plus ambitieux de l'Europe est de - 40 % et que je crois qu'aucune collectivité locale ne se fixe cet objectif de - 77 %, je suis assez surpris de ce chiffre.

Je vous lis son intervention :

"Le Plan Énergie de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite présente la stratégie énergétique pour la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public communal et de recours aux énergies renouvelables et c'est une obligation légale.

Notre famille politique estime qu'il s'agit d'une priorité de l'action publique qui permet à la collectivité à la fois de mieux maîtriser ses finances publiques et d'être exemplaire en matière de transition écologique auprès des habitants. Nous l'attendions et nous l'avons dit dans plusieurs interventions depuis 2020.

Nous regrettons que notre commune fasse partie de la queue du peloton des communes, la troisième vague plus exactement, qui répondent à cette obligation du décret tertiaire de déclaration de leur consommation énergétique.

Mais même dans le domaine de la transition énergétique, mieux vaut tard que jamais.

Passé la satisfaction de prendre enfin connaissance de ce Plan Énergie 2030, nous souhaitons vous partager nos principales remarques.

Concernant les objectifs à 2030, tout d'abord, nous constatons l'absence d'éléments chiffrés sur les consommations énergétiques avant 2022. Il est dommage que vous ayez choisi 2022 comme année de référence pour comparer l'évolution de nos consommations énergétiques. Le choix d'une année plus ancienne nous aurait permis d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution des consommations énergétiques du patrimoine public sur une période plus grande, plus significative. Cela est d'autant plus dommage que ces données semblent exister puisque fin 2022 la Ville d'Oullins communiquait sur les économies d'énergie déjà réalisées dans son plan sobriété, à l'époque – 25 %, de mémoire.

Deuxièmement, le décret tertiaire fixe l'obligation de réduire la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics de plus de 1000 m² de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.

Le Plan Énergie 2030 annonce un objectif de réduction de - 18 % des consommations énergétiques en 2030 - c'est pour cela que j'ai du mal à comparer avec les - 77 % affichés là.

Il atteint - 36 % en comptabilisant la production de photovoltaïque ce qui, normalement, réglementairement, ne doit pas être le cas. Se faisant, il ne permet pas à la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite de répondre favorablement aux objectifs légaux de 2030 puisqu'il nous manque 22 % d'économies d'énergie. La marche à franchir est donc deux fois plus importante que la trajectoire proposée.

Cela rend quasiment impossible l'atteinte des objectifs de 2040 et surtout de 2050. Nous nous inquiétons donc de cette situation qui place la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite dans les mauvais élèves.

Avec son plan de sobriété énergétique adopté en 2022 la Ville de Lyon a déjà réalisé 22 % d'économie, démontrant qu'en matière de sobriété énergétique la détermination est le meilleur critère de réussite.

Nous demandons à ce que cet objectif soit donc revu pour nous aligner sur la trajectoire conforme aux exigences de la loi.

Rappelons que la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas.

Plus anecdotique, le chiffre annoncé de réduction des émissions de gaz à effet de serre de – 23 % entre 2022 et 2023 ne correspond pas à la lecture des graphiques présentés. L'évolution semble être plutôt de 16 à 18 %, ce qui fait quand même un bel écart et nous serions preneurs d'éléments plus précis à ce sujet aussi.

Enfin, la stratégie énergétique mise sur le raccordement du futur réseau de chaleur urbain - vous en avez parlé à plusieurs reprises - du Sud-Ouest Lyonnais totalement alimenté par des énergies renouvelables et de récupération développées par la Métropole de Lyon.

Nous vous remercions de rappeler ici le rôle essentiel de la Métropole en faveur de la transition énergétique pour tous ses habitants et ses communes puisqu'il ne s'agit pas d'alimenter que les bâtiments

publics mais aussi les habitants et surtout les habitats collectifs. Il s'agira en l'espèce d'un des plus grands réseaux de chaleur 100 % renouvelable en France qui desservira près de 14 500 logements des communes de Saint-Genis-Laval, Oullins-Pierre-Bénite et La Mulatière.

À ce propos d'ailleurs, sur les documents du réseau de chauffage urbain que vous présentez je pense que c'est un document de la Métropole et il serait quand même honnête de citer vos sources et que le logo de la Métropole apparaisse quand vous prenez un document sorti des documents de la Métropole.

Concernant les perspectives 2050 du Plan Énergie, il est annoncé qu'en 2050 l'ensemble des bâtiments auront divisé de près de la moitié leur consommation énergétique et qu'ils seront alimentés par des énergies renouvelables afin d'atteindre la neutralité carbone.

Le budget global de ce plan d'investissement énergétique de 2024 à 2050 se monte à près de 47 M€ sur un parc de 84 000 m², soit un ratio moyen de 560 €/m² de travaux incluant la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables.

Au-delà de nos doutes sérieux concernant la faisabilité technique d'arriver à l'autoconsommation électrique sur l'ensemble de nos bâtiments publics, notre retour d'expérience en matière de rénovation énergétique de patrimoine menée sur de nombreuses villes depuis des années nous amène à considérer que ce budget, malheureusement, est sous-dimensionné ou plutôt sous-dimensionné par rapport à l'objectif visé.

En moyenne, les villes qui ont fait cette transition énergétique ont un budget au mètre carré deux fois, voire trois fois supérieur.

De plus, pour être opérationnelles, les modalités économiques du Plan Énergie auraient dû faire l'objet d'explications plus approfondies précisant les sources de financement que vous estimez. 47 M€, même si c'est jusqu'en 2050, ce n'est pas rien. Les financements seront-ils régionaux, nationaux ou européens ?

Le choix des montages retenus : s'agira-t-il de marché global de performance, d'intracring ou de recours à de tiers investissements ?

Aucun de ces éléments n'est détaillé dans ce document ce qui nous laisse des doutes quant à la mise en œuvre effective des travaux.

En conclusion, ce Plan Énergie tant attendu est globalement un signal positif que notre commune va enfin structurer une démarche de planification énergétique pour la rénovation de son patrimoine mais en l'état nous considérons que ce plan est insatisfaisant car il ne permet pas de répondre aux enjeux du décret tertiaire dès 2030 et obère notre capacité de répondre aux objectifs de 2050, ce qui nous met sous le coup d'une condamnation par l'État.

La stratégie financière est sous-évaluée, manque de déclinaison des modalités opérationnelles pour engager cet important programme de travaux.

Les objectifs de neutralité carbone en 2050 affichés restent en l'état une déclaration d'intention.

Nous réitérons notre vœu déjà émis à plusieurs reprises qu'une commission spécifique soit mise en place sur le sujet de ce Plan Énergie qui va engager la commune pendant plusieurs mandats et de nombreuses années afin de pouvoir travailler et coconstruire cette feuille de route stratégique ensemble pour le devenir de notre commune.

Je vous remercie."

M. LE MAIRE.- Merci.

Paul, quelques éléments de réponse.

M. SACHOT.- Quelques-uns. Je serai précis, Madame SÉCHAUD, ne vous inquiétez pas.

Madame SÉCHAUD, vous évoquiez le fait qu'en 2008 nous n'avions pas mis de photovoltaïque sur la Mémo. Nous allons remettre les éléments dans le contexte de l'époque.

Un panneau photovoltaïque, à l'époque, produisait 100 watts, aujourd'hui il produit 500 watts. À l'époque, un panneau photovoltaïque coûtait 500 €, aujourd'hui il coûte 100 €.

Donc, en faisant le calcul, vous vous rendez vite compte qu'au vu du prix de l'énergie qui était bas en termes de rachat à l'époque cela représentait un coût d'investissement extrêmement important et peu rentable, voire pas rentable.

Aujourd'hui, le contexte a évolué. Le coût de l'énergie a augmenté. Le coût des matériaux a diminué. Donc, il a tout intérêt à être développé sur notre commune.

Vous évoquez la possibilité d'ouvrir un groupement autour d'une coopérative d'habitants. Effectivement, c'est un sujet sur lequel nous travaillons actuellement avec M. MIGNERY.

La seule chose sur laquelle nous sommes vigilants et je rebondis sur votre intervention concernant le SIGERLY, c'est qu'effectivement, le SIGERLY peut proposer des accompagnements pour le photovoltaïque mais la dernière fois ils sont venus nous proposer une offre en faisant venir des tiers investisseurs pour utiliser nos toitures pour mettre du panneau photovoltaïque moyennant une redevance. Sur le principe, pourquoi pas, mais quand on va faire le calcul notamment dans le décret tertiaire cela ne rentrera pas dans le mix énergétique, c'est-à-dire que toute la production sur votre toit ne peut pas rentrer parce que ce n'est pas votre propriété.

C'est juste ce point de vigilance sur lequel nous n'avons pas voulu aller. Nous avons alerté le SIGERLY qui s'en est étonné, qui après coup nous a dit que nous avons raison mais il y a quand même des communes qui y sont allées. Tant mieux pour elles, mais ce n'est pas notre choix, nous préférons rester propriétaires de notre production pour la rentrer dans notre mix énergétique.

Concernant la végétalisation des murs et des toitures, à chaque fois on étudie toutes les possibilités. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui on a dit qu'il y avait un plan de rénovation énergétique qu'on a dit qu'il n'y avait pas de végétalisation. Sauf erreur de ma part, si vous regardez bien le projet d'extension de la zone de restauration de Marie Curie, nous sommes bien sur une toiture végétalisée, donc c'est bien un sujet que nous avons pris depuis un moment à bras-le-corps.

Voilà quelques éléments pour vous, Madame SÉCHAUD.

Monsieur KOHLHAAS, je vous remercie de l'analyse et de la lecture apportées par M. GIRON.

Comment arrive-t-on aux 77 % ? Ce n'est pas un coup de baguette magique. Si je vous montre la tête du tableau Excel qui nous a permis de déterminer cela avec la méthode de calcul ADEME, je pense que vous comprendrez bien le niveau de détail mais, là, par décence envers tout le monde, nous n'avons pas voulu vous le projeter.

Je vais vous donner quelques éléments d'explication.

La première partie est clairement le plan de sobriété. Nous avons baissé significativement le fait d'avoir arrêté la piscine de huit à dix semaines sachant qu'elle représente elle-même déjà 10 % de la consommation d'énergie de la commune.

Ensuite, le fioul dans le calcul des gaz à effet de serre représente une part significative.

Ce sont ces deux éléments qui ont fait qu'entre 2022 et 2023 nous ayons une chute aussi significative.

Concernant les objectifs de 2030, nous sommes partis d'une donnée de 2022. Pourquoi ? Effectivement, nous pouvons remonter un peu plus en amont sur la partie commune d'Oullins. Sur la partie de Pierre-Bénite, nous n'avons que des éléments plutôt macros et quand nous souhaitons aller plus dans le détail notamment auprès de nos fournisseurs GRDF et EDF, étant donné que nous avons fusionné, le fait de retrouver des éléments avec un autre numéro de SIRET est extrêmement compliqué mais nous allons finir par y arriver.

À ce jour, au vu de la délibération, nous sommes encore sur des demandes que nous avons formulées il y a près de six mois et sur lesquelles nous attendons toujours des retours d'EDF et de GRDF.

Concernant le décret tertiaire, je pense qu'il y a un élément sur lequel il ne faut pas se tromper. Dans les énergies il y a la consommation avec des kilowatts/heure sur laquelle nous sommes sur une baisse depuis 2022 de 18 %. Et nous avons les gaz à effet de serre, ce qui est communément appelé les tonnes de CO₂.

Le fait de passer une grande partie de nos installations de gaz en chauffage urbain nous permet d'avoir une énorme diminution de notre production de gaz à effet de serre. Et là-dessus nous avons aussi la partie rénovation énergétique qui va nous faire à la fois baisser les consommations d'énergie et nos gaz à effet de serre.

Si vous me dites qu'aujourd'hui nous sommes loin des 35 % demandés dans le cadre du décret tertiaire, nous rappelons bien que le décret tertiaire n'est pas une fin en soi, il est un moyen pour participer à un plan. Il nous a permis de calculer, de mesurer pour réaliser ce plan.

Le décret tertiaire précise : vous devez prendre une année de référence et en fonction de cette année de référence vous allez devoir faire - 30, - 40, - 50 %.

Pour la plupart des bâtiments sur la commune d'Oullins et une bonne partie sur Pierre-Bénite, l'année de référence a été prise sur 2012. Aujourd'hui, l'immense majorité est déjà au niveau de l'attente de 2030 et une bonne partie sur 2040.

Le fait de travailler sur le chauffage urbain avec les rénovations énergétiques nous permettra d'atteindre les objectifs de 2050 d'ici 2040. Donc, nous serons largement au-delà des objectifs. On parle bien des consommations d'énergie et pas des gaz à effet de serre.

Vous ne comprenez pas pourquoi sur les graphiques on voyait une différence. Effectivement, je vous confirme qu'on a baissé de 2022 à 2023 de 13 % de consommation d'énergie et de 23 % de gaz à effet de serre. Et c'est notamment en grande partie par les systèmes de production de chauffage par fioul.

Concernant le document de la Métropole, ces documents ne viennent pas de la Métropole, ils viennent de CORIANCE. Si CORIANCE ne nous transmet pas les documents officiels avec le logo, nous en sommes désolés mais ce document vient bien de CORIANCE.

Je me permets de vous rappeler aussi que dans la délibération il est précisé que notre objectif à 2050 est de 80 % d'autonomie énergétique par le biais de production photovoltaïque et pas une totale autonomie énergétique.

Concernant les financements, aujourd'hui, si vous vous appelez Madame Irma et que vous avez une boule de cristal merci de me dire quel est le financement que nous aurons à partir de 2031. Personnellement, je ne le connais pas encore. Donc, nous chercherons, comme la commune l'a toujours fait, l'ensemble des fonds possibles et imaginables en termes de subvention à l'échelle locale, nationale et européenne.

Pour la partie commission, nous resterons souverains sur la gestion de ce Plan Énergie et si nous avons la même vision sur la partie participation et écoute des uns et des autres, apparemment nous n'avons pas la même sur la gestion du double sens de la Grande Rue d'Oullins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Paul.

Je mets aux voix cette délibération-cadre si importante pour les années à venir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 8 abstentions (M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION).

35 - Approbation de la Déclaration métropolitaine de coopération culturelle entre l'État, la Métropole de Lyon, les communes signataires et le Grand Parc de Miribel Jonage

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette déclaration s'inscrit dans la continuité du volet culture du Contrat de Ville métropolitain 2024-2030. Elle précise le cadre commun de la coopération de la culture et des dispositifs de la Politique de la Ville.

L'ambition de cette déclaration est d'amplifier et de renforcer la coopération entre les institutions, les acteurs culturels et les habitants dans le but de favoriser un meilleur accès à la culture et de garantir des droits culturels pour tous.

À l'échelle de notre ville, certains projets sont nés ou inspirés de cette démarche de coopération. Je peux vous citer les Rendez-vous du Bac portés par le théâtre de la Renaissance ou le projet Héroïne, la tournée des quartiers organisée par Musique 85, la participation à la Biennale de la Dance dont je vous ai parlé tout à l'heure, l'orchestre à l'école Ampère, le festival Zoullis avec une attention particulière pour les élèves de la Saulaie ou encore le concours d'éloquence au collège Marcel Pagnol.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération de coopération culturelle.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire,

Lundi prochain, lors du Conseil de la Métropole nous voterons l'approbation de cette déclaration métropolitaine de coopération culturelle dont 18 communes sont signataires, composées d'un ou de plusieurs Quartiers en Politique de la Ville, parmi elles Oullins-Pierre-Bénite.

Quand on est économiquement fragile tout devient instable et compliqué : l'accès à un emploi durable, à un logement digne, aux soins médicaux, à la formation et aux études des jeunes et des adultes. Comment ces empêchements ne généreraient-ils pas chez les personnes concernées un sentiment d'exclusion ?

La culture, domaine qui nous permet de nous interroger et de changer notre vision du monde, nous permet aussi à toutes et tous de nous rencontrer, de nous mélanger les uns aux autres, de partager et

d'échanger. C'est pourquoi la culture est un pilier essentiel pour que chacune et chacun puissent s'épanouir et se construire comme il est écrit dans la délibération.

Les nouveaux modes d'intervention des établissements et des événements culturels auprès des habitants depuis 2013 comme l'organisation d'événements hors les murs puis la coopération entre les acteurs métropolitains et locaux ont déjà fait leurs preuves. Ils permettent l'inclusion sociale par l'art et la culture, valorisant le territoire des habitants.

Et cette déclaration métropolitaine va plus loin encore car elle vise des droits culturels pour toutes et tous, déclinés dans une mise en œuvre très diversifiée.

Je ne développerai pas davantage le contenu de cette déclaration dans laquelle les objectifs et la mise en œuvre sont clairement explicités. Mon intervention n'a pas d'autre intention que celle de réaffirmer le levier ambitieux que sont les politiques publiques dans notre pays pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes les plus exposés à la vulnérabilité et aux inégalités, de mettre en garde aussi celles et ceux qui n'ont de cesse de vouloir amputer ces politiques publiques alors qu'elles amortissent en quelque sorte le déséquilibre qui se creuserait davantage sans elles.

Pour conclure, je suis reconnaissante à l'exécutif de la Métropole de Lyon d'avoir poursuivi l'action menée par ses prédécesseurs dans les territoires relevant de la géographie prioritaire et de la Politique de la Ville et de l'amplifier aujourd'hui en réaffirmant le rôle essentiel de la culture, premier poste souvent à subir des coupes budgétaires par d'autres politiques.

Je vote, bien évidemment, pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SÉCHAUD.

Quand vous parlez de coupes budgétaires dans le budget culturel, si vous pensez à la baisse des dotations pour le Musée des Confluences par la Métropole de Lyon, je ne sais pas, il faudrait qu'on arrive à développer cela...

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

37 - Convention de partenariat avec SOLIHA pour le soutien à domicile et l'amélioration de l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap

Rapporteur : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour rappel, SOLIHA est une association qui œuvre dans le domaine de l'amélioration de l'habitat en faveur des ménages modestes ou en situation de précarité.

L'une de ses interventions consiste à accompagner ces ménages dans leurs projets d'adaptation de leur habitat au vieillissement ou au handicap. L'objectif est de favoriser le maintien dans le logement.

L'engagement de la Ville avec SOLIHA date de 1991 pour Pierre-Bénite et 2003 pour Oullins.

Le renouvellement de cette convention réaffirme l'engagement de notre ville en faveur de l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le public concerné est composé de personnes âgées en perte d'autonomie et de personnes en situation de handicap résidant au sein de notre commune et ayant des revenus modestes.

Concrètement, SOLIHA aide ces personnes à définir le projet d'aménagement, à faire réaliser des devis, à constituer des demandes d'aide financière et à établir un plan de financement du reste à charge, soit environ un tiers du coût total des travaux.

En contrepartie, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite s'engage à verser à SOLIHA une subvention d'un montant de 285 € pour chaque demande instruite dans la limite de 20 dossiers par an.

Pour votre information, en 2023 SOLIHA a accompagné 13 ménages à Oullins et 1 ménage à Pierre-Bénite.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention de partenariat qui prévoit une durée de quatre ans.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- C'est fait pour cela, un conseil municipal, pour parler, s'exprimer.

SOLIHA, association avec laquelle la Ville souhaite renouveler sa convention, œuvre, comme il est écrit dans cette délibération, dans le domaine de l'amélioration de l'habitat en faveur des ménages modestes et en situation de précarité mais accompagne aussi les personnes âgées ou celles en situation de handicap dans l'amélioration de leur habitat.

On sait combien le coût des travaux dans un logement empêche nombre de ménages de les planifier.

Si l'on prend spécifiquement les personnes vieillissantes, s'ajoutent aux travaux d'amélioration de leur logement en termes d'isolation énergétique, par exemple, qui réduiront leurs charges et allégeront leur budget, les travaux de transformation de l'habitat permettant à la personne âgée de pallier sa perte d'autonomie physique, à savoir élargir les passages d'une pièce à l'autre pour permettre l'utilisation éventuellement d'un déambulateur ou d'un fauteuil roulant, installer une douche en remplacement d'une baignoire pour ne pas risquer une chute et renoncer à la toilette.

Pour toutes ces raisons qui mettent en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les ménages modestes et en situation de précarité pour retrouver du pouvoir d'agir et d'achat et les personnes âgées ou en situation de handicap pour continuer à vivre de façon autonome dans leur logement, je vote en faveur du partenariat entre SOLIHA et la commune.

Cependant, à ma question de savoir comment les personnes en demande d'amélioration de leur habitat pouvaient identifier vers qui se tourner, il m'a été répondu que l'accueil de la mairie et le CCAS étaient les interlocuteurs privilégiés qui sauraient orienter ces personnes vers SOLIHA.

Il m'apparaît cependant qu'un maillon d'efficacité ait été oublié dans la volonté municipale d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leur habitat, il s'agit de l'aller vers. Tant mieux si certaines personnes effectuent spontanément la démarche de se renseigner à la mairie mais il y en a d'autres qui ne le font pas et qui se recroquevillent dans le non-droit.

Je m'interroge, du coup, de ne pas voir cité le SLIME dans la délibération qui nous est proposée, c'est-à-dire le programme piloté depuis janvier 2023 par la Métropole de Lyon en partenariat avec SOLIHA, qui permet de suivre de nombreux ménages métropolitains dans le domaine de la précarité énergétique. L'objectif était de 300 ménages suivis en 2023. Il est de 450 en 2024 et le sera d'autant en 2025.

Ce programme est d'autant plus efficace qu'il permet dans sa première étape de repérer les ménages et que les méthodes de repérage s'inscrivent dans une démarche d'aller vers, ce qui permet d'identifier les ménages encore mal ciblés par les dispositifs de l'action sociale ou de l'amélioration de l'habitat.

La précarité énergétique concerne 1/5 Français, combien d'Oullinois et de Pierre-Bénitains, sachant que 75 % des logements à Oullins datent d'avant 1975, combien d'habitants sont concernés ?

La vulnérabilité des ménages modestes se traduit par leurs faibles revenus et de ce fait par leur exposition aux risques mais aussi par l'état de leur logement.

Mettre tous les moyens en œuvre pour améliorer l'habitat de ces ménages c'est permettre l'égal accès de tous les citoyens à des conditions de logement convenables. C'est aussi augmenter leur pouvoir d'achat, donc réduire les inégalités.

C'est encore les protéger des maux physiques et moraux et réduire par là même les dépenses de santé publique.

Vous l'aurez compris, je partage pleinement votre souci d'améliorer l'habitat des personnes et soutiens l'action que vous engagez en partenariat avec SOLIHA.

Et parce que nous savons que nombre de ménages sont en dehors de tous les radars et qu'ils se placent, du coup, dans le non-droit, je

souhaiterais que la municipalité améliore de son côté l'aller vers et que vous me donniez la réponse à ma question de savoir pourquoi le programme SLIME n'est pas mentionné dans cette délibération alors que des ménages oullinois et pierre-bénitains sont suivis pas la Métropole de Lyon dans le cadre de ce programme.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous allons répondre à la place de Marysa DOMINGUEZ qui devait présenter cette délibération. Nous vous transmettrons la raison pour laquelle le programme SLIME n'apparaît pas. Effectivement, cela peut être tout à fait sa place dans cette délibération.

Mme BONTEMPS.- Effectivement, nous n'avons pas parlé de votre programme SLIME mais nous avons effectué d'autres démarches d'aller vers puisque SOLIHA a mis en place un *truck* qui s'est installé le 30 novembre 2023 sur la place Diderot et qui a permis d'établir des contacts avec une douzaine de familles. Nous sommes proactifs sur le sujet et nous n'attendons pas le SLIME.

M. LE MAIRE.- Peut-être faut-il nous rappeler ce qu'est un *truck* ?

Mme BONTEMPS.- C'est un petit camion ouvert qui diffuse des informations. C'est un *truck* de l'autonomie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

39 - Convention de partenariat avec le collège Brossolette pour la mise en place du Dispositif Relais Interne "DRI"

Rapporteur : Mme BELLABAS

Mme BELLABAS.- Merci, Monsieur le Maire,

Le Dispositif Relais Interne est un dispositif innovant pour prévenir le décrochage scolaire, éviter les conseils de discipline et surtout remobiliser les élèves.

Le décrochage scolaire est une problématique complexe, souvent causée par un ensemble de facteurs individuels, familiaux, sociaux et scolaires.

Confrontée à des ressources humaines et financières limitées, Mme MABRU, Principale du collège Brossolette, a sollicité l'aide de M. le Maire pour faire face à cette situation préoccupante.

Bien que les collèges ne relèvent pas directement de la compétence de la Ville, nous sommes convaincus de l'importance d'un soutien actif pour prévenir le décrochage scolaire des jeunes de notre commune.

Cette démarche vise à proposer un temps de répit à de petites cohortes d'élèves, avec un emploi du temps aménagé sur le plan scolaire et de nombreuses rencontres avec les acteurs du territoire.

Les objectifs du dispositif sont avant tout de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, prévenir l'exclusion pour encourager une intégration réussie dans la société, valoriser chaque élève et améliorer le climat scolaire.

L'accompagnement proposé offre une alternative structurante, aidant à prévenir les comportements à risque et leurs dérives.

Ce soutien inclut également un appui aux familles souvent démunies tout en renforçant la mission éducative des établissements scolaires.

Soutenir ces actions témoigne d'un engagement fort en faveur d'une jeunesse épanouie et d'une société inclusive et solidaire.

Grâce à l'engagement de M. le Maire et de Mme Marine BOISSIER, Adjointe à la Jeunesse, ainsi qu'à la synergie entre les deux services Jeunesse d'Oullins et de Pierre-Bénite, une mobilisation essentielle et une dynamique de partenariat ont pu se mettre en place avec des acteurs jeunesse du territoire tels que la Sauvegarde 69, les AJD pour la partie Mulatière et l'ACSO.

Cette collaboration permettra de proposer un accompagnement ciblé et personnalisé aux élèves identifiés par le collège Brossolette.

Le fonctionnement du dispositif est avant tout une prise en charge ciblée de trois à six élèves repérés et sélectionnés par l'équipe éducative du collège en lien avec les familles et l'équipe pédagogique. Trois sessions seront proposées au cours de l'année scolaire 2024-2025.

La phase 1, période de répit, qui va durer deux semaines, consistera en matinée en l'accompagnement au collègue sur l'attitude en cours, les méthodes de travail et le projet personnel puis, en après-midi, en un accompagnement par les partenaires jeunesse du territoire dont notre service Jeunesse de la Ville, à l'intérieur ou à l'extérieur du collège, prenant en compte la dimension adolescente de l'élève.

L'élève bénéficiera d'un soutien personnalisé pour ses devoirs et des sessions de remédiation adaptée.

Phase 2 : retour progressif en classe suivi d'un bilan pour évaluer les progrès et ajuster l'accompagnement si nécessaire.

Ce dispositif structurant permet de renforcer l'action du collège dans la lutte contre le décrochage scolaire et de favoriser une réussite collective tant pour les élèves que pour la communauté éducative.

Je vous remercie d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

A-t-on oublié un dispositif Métropole ? Je cède la parole à Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire,

La persévérance scolaire est un défi que nous devons toutes et tous relever à chacun de nos niveaux : État, collectivités locales, établissements scolaires.

150 000 jeunes en France sont déclarés en décrochage scolaire et si les raisons de cet éloignement de l'école sont multiples, les moyens de raccrocher les jeunes le sont tout autant.

L'Union européenne finance quant à elle les missions de lutte contre le décrochage scolaire implantées dans les établissements scolaires qui s'emploient à resocialiser *in situ* les jeunes en décrochage scolaire et à les raccrocher à l'enseignement.

C'est pourquoi je salue la vigilance extrême de Mme MABRU, la Principale du collège Brossolette et de son équipe qui, après avoir été alertée par de nombreux indices de risque de décrochage chez des élèves de son établissement et avoir pas à pas utilisé les dispositifs proposés par le ministère de l'Éducation nationale, souhaite mettre en place un dispositif de remédiation interne pour éviter l'abandon scolaire des élèves concernés.

La Métropole de Lyon qui a hérité du Conseil Général la compétence des collèges s'est engagée en 2023 auprès de l'équipe éducative du collège dans une initiative d'accompagnement des familles éloignées de l'école et que la non-maîtrise des outils informatiques exclut du suivi de leur enfant.

Cette action financée par la Métropole de Lyon cible notamment le collège Brossolette et est menée par l'ACSO, l'association des centres sociaux culturels d'Oullins.

Le dispositif de remédiation interne auquel recourent certains collèges dans la métropole de Lyon peut être financé par la Métropole de Lyon. Cette dernière a fait le choix de destiner son financement aux établissements situés en zone prioritaire comme c'est aussi le cas de la prévention spécialisée.

À la lueur de la nouvelle géographie des quartiers en Politique de la Ville, la Métropole de Lyon revoit actuellement la répartition géographique de ces professionnels que sont les éducateurs spécialisés.

Le travail de priorisation, d'intervention en cours est un travail en lien avec les collèges situés en REP et REP+.

Le collège Brossolette n'est pas situé en REP ni en REP+. Il accueille néanmoins quelques jeunes domiciliés à La Mulatière dans le quartier de La Cadière - Le Roule nouvellement identifié comme Quartier en Politique de la Ville.

Il est donc envisageable qu'une fois la nouvelle répartition en place un travail entre la Métropole de Lyon et le collège Brossolette puisse se mettre en place également dans ce domaine. Je remercie la municipalité de s'engager aussi auprès du collège Brossolette, de son équipe et des jeunes.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande de M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci. Je suis bien désolé, il va peut-être y avoir quelques redondances, donc je vais raccourcir mon propos.

D'abord, vous dire que nous voterons pour cette délibération et que la situation du collège Brossolette est une situation qui nous préoccupe tous, sur laquelle il est important que nous soyons unis pour intervenir.

Je ne suis pas un spécialiste du sujet mais lors de la commission de la semaine dernière il y a eu quelques discussions puis dans un mail qui nous a été adressé en réponse à nos questions, donc je me suis renseigné auprès des vice-présidents concernés pour essayer d'apporter des éclaircissements.

L'éducation spécialisée est une compétence optionnelle des départements. À ce titre-là, la Métropole a délibéré en septembre dernier sur une réorganisation de l'éducation spécialisée qui s'appliquera en septembre prochain et qui aura des effets mais cette éducation spécialisée est, Joëlle l'a dit tout à l'heure, à destination des Quartiers Politique de la Ville. L'éducation spécialisée n'est pas liée à un établissement scolaire mais à un territoire.

On peut regretter que l'établissement scolaire Brossolette ne soit pas un dans un Quartier Politique de la Ville même s'il reçoit des enfants de La Mulatière qui sont dans un nouveau Quartier Politique de la Ville, comme on peut regretter que l'Éducation Nationale n'ait pas décidé que Brossolette était un collège en REP ou en REP+ alors qu'il le mériterait.

Comme vous le disiez d'ailleurs en début de Conseil municipal, on peut regretter le recul de l'État sur de nombreux services publics et aujourd'hui si l'Éducation Nationale décidait de mettre Brossolette en REP, ce qui serait tout à fait naturel, elle serait contrainte de supprimer un autre collège de cette appellation REP ou REP+, ce qui serait franchement dommage. Mettre des établissements en concurrence comme cela est un peu embêtant.

La Métropole a décidé de continuer à assumer l'éducation spécialisée. Comme l'a dit Joëlle, les éducateurs spécialisés de La Mulatière qui suivent les enfants de La Mulatière en difficulté pourront travailler avec Mme MABRU du collège de Brossolette mais il n'y aura pas d'éducateur spécialisé pour le collège Brossolette.

Dans la situation des collectivités actuelle et de réductions budgétaires prévues, beaucoup de départements ont décidé de se désinvestir de l'éducation spécialisée et c'est le cas du Département du Rhône, d'ailleurs, qui souhaite ne plus financer l'éducation spécialisée quand les communes ne participent pas à son financement. J'en ai discuté très récemment avec les élus de Villefranche-sur-Saône qui ont décidé de ne pas financer l'éducation spécialisée, qui voient donc le Département du Rhône supprimer les éducateurs spécialisés sur leur territoire.

Un autre dispositif qui s'appelle la médiation et qui est complémentaire de l'éducation spécialisée, mais qui ne dit pas la même chose, est de compétence communale. C'est dans ce cadre-là que Mme MABRU s'est adressée à la commune.

Je trouve très intéressant qu'on puisse mutualiser les efforts et j'espère qu'on pourra obtenir de l'État qu'un jour, enfin, le collège Brossolette, qui est aujourd'hui dans des difficultés supérieures à d'autres collèges de notre territoire qui sont en REP, puisse être classé en REP par l'Éducation Nationale et avoir plus de moyens d'accompagnement de ses difficultés.

Mme BELLABAS.- Je suis ravie que vous vous en préoccupiez parce qu'effectivement l'éducation des jeunes est l'affaire de tous.

Par contre, je suis un peu surprise que vous ne preniez la parole qu'aujourd'hui car depuis tout à l'heure j'entends du aller vers, du "on n'est pas invité". Or, vous recevez tous des invitations du Conseil d'Administration. Nous avons quatre Conseils d'Administration au collège Brossolette. Sauf erreur de ma part, Monsieur KOHLHAAS, je ne vous ai jamais vu en quatre ans. Vous avez découvert le projet DRI il y a un mois.

Madame SÉCHAUD, lors de la Commission Éthique, vous vous étiez offusquée qu'on prenne des compétences de la Métropole. Mais, aujourd'hui, vous dites que vous êtes rassurée qu'on partage et qu'on coordonne parce qu'en fait c'est l'État qui décide si on est en zone prioritaire ou pas. Effectivement, nous avons une maturité politique, même si cela ne nous concerne pas nous prenons en charge l'ensemble des personnes sur le territoire.

La deuxième chose qui m'ennuie c'est que vous en parlez aujourd'hui ce qui veut dire que, à la limite, vous ne pouvez pas vous rendre au conseil d'administration, je peux l'entendre, mais que vous ne lisiez même pas les comptes rendus alors que cela fait un an qu'on parle de ce dispositif, arrêtez au moins de manquer de respect au Principal quand vous dites que vous êtes contente.

Ensuite, vous parlez d'aller vers, de compétence Métropole, de sécurité. Nous avons parlé de tout cela tout au long de ce Conseil municipal. Sauf erreur de ma part, la prévention, c'est votre compétence. Idem, est-ce qu'un jour vous nous avez remerciés de pallier votre déficit ?

Compétence métropolitaine : on est supposé avoir deux éducateurs de rue par commune, on n'en a pas. Quatre ans que je n'en vois pas ou qu'ils sont absents.

Par contre, Monsieur KOHLHAAS, je sais qu'au sein de la Métropole vous vous reposez la question sur le fait de remodeler les secteurs parce que c'est un métier qui est en tension, vous n'y êtes pour rien.

Je n'ai pas entendu parler de votre part ou remercier la commune de pallier ce déficit dans les quartiers.

J'ai entendu que vous critiquiez notre budget mais quand on met en place des médiateurs, des veilleurs de nuit, que l'ensemble de la population apprécie, je ne vous ai pas entendu.

C'est bien beau de nous faire chaque fois un laïus systématiquement sur ce que la Métropole fait, on le sait. Mais ici vous êtes dans un

conseil municipal et notre préoccupation porte sur les problématiques du quotidien de chaque personne dans la ville. On est juste intervenu parce que la Principale nous a sollicités.

Oui, Monsieur KOHLHAAS et Madame SÉCHAUD, excusez-nous d'être présents sur le terrain sans invitation, d'écouter les personnes.

(Propos confus)

Je ne vous ai pas coupée, Madame SÉCHAUD. On va quand même un minimum se respecter.

M. KOHLHAAS.- Vous avez travesti tous nos propos, c'est tout le contraire. J'ai remercié la commune.

Et, pour votre information, puisque vous faites des attaques personnelles...

M. LE MAIRE.- On laisse finir, on s'écoute.

M. KOHLHAAS.- Les attaques personnelles sont réglées dans le règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Il n'y a absolument aucune attaque personnelle dans les propos de Mme BELLABAS.

M. KOHLHAAS.- Si, sur les absences dans des réunions cela s'appelle des attaques personnelles.

M. LE MAIRE.- Non, ce ne sont pas des attaques, ce sont des faits.

Si je devais vous arrêter à chaque fois qu'il y a ce type d'attaque à mon endroit...

M. KOHLHAAS.- Sachez qu'on peut travailler avec une cheffe d'établissement d'un collège sans être au conseil d'administration et que ce n'est pas au conseil d'administration que tout se règle. Je vois Mme MABRU régulièrement parce qu'effectivement mes délégations ne me permettent pas d'être au conseil d'administration.

Mme BELLABAS.- Je suis ravie que vous en teniez enfin compte.

Il est clair que la Ville sera toujours là quand il y a des besoins sur le territoire même si cela vous dérange.

C'est vrai qu'on a quand même l'intelligence de travailler en coordination avec l'ensemble du territoire.

M. LE MAIRE.- Merci, Tassadit.

Pour compléter sur l'éducation spécialisée, en effet, la Métropole a décidé de continuer son soutien à l'éducation spécialisée. Tant mieux.

N'oublions pas que sur notre territoire, chez nous, pour l'éducation spécialisée il manque deux postes depuis un certain nombre d'années, qui ne sont pas pourvus.

Je redis tout le soutien de la commune aux éducateurs de terrain qui sont en sous-effectif criant depuis de trop nombreuses années. Monsieur KOHLHAAS, si vous pouviez faire remonter cela au niveau de l'exécutif métropolitain, nous en serions ravis.

Ensuite, vous avez parlé de la médiation. Je pense qu'on peut rappeler l'effort considérable de la commune sur la médiation. Nous avons sur Oullins-Pierre-Bénite neuf personnes en charge de la médiation de jour comme de nuit, ce qui est quelque chose d'extrêmement rare sur la Métropole de Lyon.

Cela me permet de rappeler que la mise en commun de nos moyens permet d'avoir des actions de cette envergure-là, notamment sur ce sujet qui nous est cher, Tassadit et l'ensemble du conseil municipal, sur la médiation auprès des plus fragiles.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Question diverse

M. LE MAIRE.- Nous avons deux vœux et une question diverse. Nous allons commencer par la question diverse déposée par l'ensemble des groupes d'opposition.

M. MANTELET.- « *Monsieur MOROGE,*

Depuis la révélation de la présence des PFAS sur notre territoire en 2022, de nouveaux éléments nous parviennent régulièrement quant à la présence de ces polluants éternels : dans l'eau, dans les sols, dans les fruits et les légumes, les œufs, le lait maternel...

Nous avons souvent eu l'occasion de débattre dans cette assemblée au sujet de ces perfluorés, et notamment de la position de la ville que vous portez en tant que 1er magistrat. Si nous avons déjà rappelé et salué votre intervention au début de la révélation de ce scandale sanitaire au grand public, nous avons aussi souvent regretté que par la suite vous ayez installé la ville dans une posture attentiste, vous cantonnant trop souvent à la raccrocher aux actions menées par des collectifs.

En cette fin d'année 2024, si le sujet des PFAS est sous les radars de l'actualité les raisons de s'en inquiéter n'ont pas diminué. De nouvelles informations nous amènent d'ailleurs à vous interroger à nouveau sur la position de la ville face à cette menace sanitaire et environnementale.

1. Fin septembre, la préfecture a procédé à une consultation, aux contours discutables, qui l'a amenée à accéder à la demande de Daikin Chemical pour l'extension de son site sur la commune. Et ceci, sans procéder à une nouvelle évaluation environnementale. Interrogé à propos de cette décision lors du dernier conseil municipal, vous n'avez pas répondu clairement et avez orienté la discussion sur les personnes qui participent aux collectifs citoyens.

La section PCF d'Oullins a écrit une lettre ouverte à la préfecture pour s'inquiéter de sa décision, mais nous n'avons trouvé nulle trace de votre réaction.

2. *En juillet de cette année, le groupe des élu.e.s écologistes à l'Assemblée nationale a déposé une proposition de loi visant à interdire les substances per- et polyfluoroalkylées. Ce texte a déjà été amputé par la majorité sénatoriale d'une partie significative, mais devait être débattu et voté en 2e lecture à l'Assemblée nationale. Le débat devait avoir lieu avant la fin de l'année. Cependant, les groupes Ensemble pour la République, Horizons et Droite Républicaine – votre famille politique - s'y sont opposés. Pourtant, le président du groupe LR dans cette assemblée a été président de la Région, il devrait donc se sentir concerné par ce thème.*

3. *Enfin, nous venons d'apprendre que la Métropole de Lyon a donné un avis défavorable à une régularisation de permis de construire demandée par Arkema, permis initialement déposé à Pierre-Bénite en 2021. La Métropole indique dans son argumentaire : «Considérant la problématique de gestion des eaux pluviales et appliquant un principe de précaution face au risque de pollution, la Métropole a donc donné un avis défavorable.»*

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser clairement quelle est la position de la ville quant à ces 3 points :

- Quelle a été la réaction de la ville suite à la décision de la préfecture d'autoriser finalement l'extension de Daikin, sans évaluation environnementale nouvelle, et à l'issue d'une consultation controversée ?*
- Êtes-vous intervenu personnellement auprès des députés et sénateurs Les Républicains afin que la loi déposée par Nicolas THIERRY soit votée le plus vite possible, avec toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé et l'environnement ?*
- Quelle suite allez-vous donner à l'avis défavorable de la Métropole quant à la régularisation du permis de construire d'Arkema ? »*

Merci.

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression qu'à chaque Conseil municipal nous avons exactement les mêmes échanges.

Je ne peux que vous répéter le fait que, oui, ce sujet nous occupe et heureusement quasi-quotidiennement. Bien sûr que c'est un sujet prioritaire. Bien sûr aussi que le travail de fond, les rencontres ne sont pas toujours complètement compatibles avec les effets de manche et les excès de communication.

Il se trouve que, oui, nous sommes en lien régulier avec les services de l'État, quels qu'ils soient d'ailleurs. Nous avons sollicité la préfecture, la DREAL pour plusieurs choses mais pour notamment avoir une planification sur la dépollution des sols, pour avoir également confirmation de leur part, mais ce n'est toujours pas le cas, de la mise en place d'un vrai réseau de surveillance de l'atmosphère autour, bien sûr, nos usines, mais en général d'usines SEVESO.

Je l'ai déjà dit et vous le savez, lors de comités de suivi de sites, qu'on fait cela autour de centrales nucléaires, pourquoi autour des centrales SEVESO n'a-t-on pas un réseau de capteurs atmosphériques qui se déclencheraient, qui nous permettraient d'avoir une vision absolument neutre de ce qui peut se passer autour de nos usines et de ne pas attendre d'être alertés par l'industriel qui nous dit que finalement il y a plus de peur que de mal et que tout est rentré dans l'ordre ?

Ce que nous voulons, ce sont, autour des usines, des capteurs qui nous permettraient d'avoir une vision fiable et totalement neutre de l'évolution des rejets atmosphériques.

Donc, oui, bien sûr que nous continuons notre action au quotidien et, oui, sur Daikin et sur votre première question qui est de savoir quelle est notre réaction, nous continuons à demander aux industriels et donc à l'État aussi le zéro rejet.

Malgré tout, et si nous faisons confiance aux dernières données communiquées par Daikin, puisqu'il s'agit de Daikin dans votre première question, nous sommes plutôt satisfaits mais pas encore complètement du fait qu'on nous annonce que 99 % des rejets dans l'atmosphère sont désormais filtrés et que nous n'aurions plus que 1 ou 2 kilos de rejets par an. C'est 1 ou 2 kilos de trop, mais on peut se dire que des efforts sont réalisés.

Malgré tout, il nous faut l'assurance que ces chiffres sont effectivement ceux constatés par des organismes indépendants de contrôle. C'est très important.

Donc, nous sommes toujours sur notre position qui n'a pas bougé depuis le début, qui est celle de dire que nous ne voulons plus de rejets dans l'atmosphère ni dans l'eau.

Nous voulons également avoir une planification sur la dépollution de nos sols, sur la base du principe pollueur-payeur, bien entendu.

Les demandes sont toujours les mêmes au niveau de l'État, mais aujourd'hui vous comprenez bien que nous avons du mal à obtenir des réponses du gouvernement. C'était vrai avant, c'était vrai il y a quelques mois, c'était vrai sur ces dernières semaines et j'ai bien peur que ce soit vrai encore un petit moment. Nous avons un certain nombre de demandes autres. Je pense à l'abattement de taxe foncière et autres.

Bien sûr que nous allons maintenir ce niveau de vigilance et d'action auprès des responsables de l'État, mais aussi des industriels.

Pour ce qui est des parlementaires, je n'ai pas eu d'échange récent auprès de parlementaires mais d'un groupe politique comme d'autres. Je n'oublie pas que nous avons un député sur notre circonscription.

Contrairement à vous, mais vous l'aurez sans doute compris, je ne segmente pas toujours par rapport à une étiquette politique. On a le droit de parler à des parlementaires qui n'ont pas la même étiquette, ce n'est pas grave. On doit pouvoir sur ce sujet, comme sur les autres

d'ailleurs, discuter avec tout le monde mais bien sûr que si la discussion revient à l'Assemblée ou au Sénat en deuxième lecture nous nous permettrons de solliciter l'ensemble des parlementaires.

Troisième point, vous me demandez quel est mon avis et la suite à donner à la régularisation demandée par Arkema à son permis de construire. Je peux vous annoncer ici que j'ai signé le refus de la régularisation.

Ensuite, nous avons deux vœux.

41 - Vœu pour l'installation de boîtes aux lettres de détection des violences faites aux enfants

M. HÉBERT.- *« La situation de l'inceste et des violences sexuelles faites aux enfants en France est alarmante. Chaque année, environ 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. À titre indicatif, en 2023, 678 000 bébés sont nés en France.*

D'après le dernier sondage Ipsos réalisé pour l'association Face à l'inceste en novembre 2020, un Français sur 10 confie avoir été victime d'inceste, soit environ 6,7 millions de personnes. Cela représente trois élèves dans une classe de 30.

Sur la base de ce sondage, cela signifierait qu'environ 270 enfants âgés de 3 à 10 ans pourraient être victimes d'inceste sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

Ces chiffres sont bouleversants et montrent l'importance de la sensibilisation et de la prévention dans tous les milieux, y compris les écoles dont nous avons la responsabilité. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour détecter les situations dramatiques auxquelles ces enfants sont confrontés et les en extraire.

L'association Les Papillons a mis en place un dispositif ingénieux pour permettre la libération de la parole de ces enfants. L'un des buts de l'association est d'installer des Boîtes aux lettres Papillons® dans toutes les écoles et les clubs de sport. Ces boîtes permettent aux enfants victimes de toute forme de maltraitance de glisser un petit mot, un dessin, comme une bouée jetée à la mer.

Les adultes ou les autres enfants qui leur font du mal leur interdisent toujours de parler. Mais personne ne leur interdit d'écrire. L'association Les Papillons est maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet, en partenariat avec les villes, les écoles, et les clubs de sport. Personne ne vient brouiller, édulcorer, ou minimiser les messages des enfants.

Chaque municipalité partenaire, club de sport, ou structure privée désigne une personne ressource, formée par l'association, qui explique le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® aux enfants durant le temps périscolaire ou au moment de l'entraînement. Des personnes de confiance, désignées par la structure contractante, récupèrent les mots déposés par les enfants au moins deux fois par semaine. Ils sont transmis à nos psychologues, salariés de l'association, qui composent le Pôle d'Analyse des Courriers

Papillons et qui analysent et traitent tous les mots transmis chaque jour à l'association. Selon la nature des faits dénoncés, l'association saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou les Procureurs de la République des tribunaux judiciaires compétents.

Nous proposons donc que la commune d'Oullins-Pierre-Bénite participe à ce dispositif de libération de la parole des enfants en s'associant à l'action des Papillons et en installant des boîtes aux lettres dans les établissements scolaires et sportifs de la commune. »

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je cède la parole à Patricia.

Mme DAUVERGNE.- Monsieur HEBERT, nos préoccupations se rejoignent puisque, comme vous le savez, nous mettons beaucoup d'énergie à mettre en place des dispositifs pour le bien-être des enfants, que ce soit au niveau du climat scolaire, de l'aménagement des cours, de la lutte contre la violence, du harcèlement et pas plus tard que mercredi dernier avec M. le Maire nous recevions des parents d'élèves d'une école qui souhaitaient avoir notre soutien pour installer une boîte Papillons dans leur école.

Nous avons accédé favorablement à leur demande, et non seulement sur leur école mais nous avons aussi, avec M. le Maire, dit à ces parents d'élèves que nous souhaitions élargir le dispositif à l'ensemble des écoles de la commune.

Dans votre propos vous commencez sur les violences sexuelles faites aux enfants mais ces boîtes aux lettres concernent toutes les violences et les agressions qui peuvent être faites aux enfants, que ce soit physiques, psychologiques, sexuelles.

Cela s'inscrit aussi tout à fait dans la démarche que nous allons avoir sur 2025 contre le harcèlement et les formes de violences faites aux enfants puisque nous envisageons de déployer dans les écoles des bancs de l'amitié. Ce sont des bancs colorés, clairement identifiés dans les cours d'écoles, sur lesquels les enfants qui se sentent isolés, harcelés, qui ont envie de parler de leurs problèmes à un adulte, peuvent s'asseoir et ils sont pris en charge par l'équipe éducative ou leurs camarades qui seront sensibilisés. Bien sûr, nous souhaitons associer le conseil municipal des enfants pour la mise en place de ces bancs.

Concernant les boîtes aux lettres, quand les parents d'élèves sont venus nous parler de ces boîtes aux lettres, bien sûr que nous avons tout de suite été favorables puisque cela s'inscrit totalement dans notre démarche.

Je vais m'en occuper d'autant plus rapidement qu'une participation financière de la commune est demandée pour l'installation. Donc, comme on rentre en période budgétaire, il faut que je regarde combien cela va coûter de façon à ce qu'on puisse inscrire au budget le coût.

Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose.

M. LE MAIRE.- C'est déjà très bien, il me semble. Merci, Patricia.

Mme DAUVERGNE.- C'est un peu notre préoccupation quotidienne pour le bien-être des enfants. Merci de nous rejoindre.

Quand vous parlez de trois enfants pour une classe de 30 et des enfants oullinois, ce sont des statistiques nationales qui ne peuvent peut-être pas être appliquées comme cela systématiquement au nombre d'enfants.

M. HÉBERT.- On ne sait pas combien d'enfants sont violentés sexuellement par leur père, leur oncle, leur mère. Simplement, ce que l'on sait c'est que cela touche 10 % de la population à l'échelle française mais sur notre territoire on ne peut pas savoir.

Mme DAUVERGNE.- D'où l'importance de ces dispositifs.

M. LE MAIRE.- Merci, Patricia. J'en profite pour dire que Sandrine HALLONET-VAISMAN allait travailler sur le sujet d'ores et déjà, c'est dire à quel point les intentions se rejoignent.

Je vous propose de voter évidemment d'une seule voix ce vœu pour l'installation de boîtes aux lettres.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres présents.

42 - Vœu pour que le nom de Madeleine RIFFAUD soit attribué à l'une des voies de la Commune

Mme BELLISSEN.- C'est un vœu qui va entrer en résonance avec la pose des pavés de mémoire.

« Le soir du 06/11/24 nous apprenions le décès de Madeleine RIFFAUD, née le 23/08/1924. Inconnue de bon nombre d'entre nous, cette grande dame de la Résistance, qui fut par la suite poétesse, auteure, journaliste, correspondante de guerre en Algérie, en Indochine puis au Viêtnam, fait à 16 ans le serment de résister alors que sa famille est mitraillée sur la route de l'exil, et qu'un officier allemand la violente car elle refuse les avances de ses soldats. Engagée à 18 ans dans un groupe de Francs-tireurs et partisans, elle abat un officier de l'armée d'occupation en juillet 1944 ; elle est arrêtée puis torturée pendant plusieurs semaines, en vain. Elle échappe à la mort puis à la déportation, survit à la tuberculose, et reprend alors son combat dans la Résistance où elle prend le commandement d'un détachement d'hommes jusqu'à la libération de Paris.

Dans le Paris de l'après-guerre, elle se fait un nom comme poète et devient l'amie de Picasso, d'Éluard, d'Aragon, et des Aubrac. Entrée à «Ce Soir», puis à «L'Humanité» comme journaliste et correspondante de guerre, elle affirme son engagement pour la paix et la liberté en Indochine, puis en Algérie, où elle échappe de peu à un attentat de l'OAS, puis au Viêtnam, où elle révèle l'horreur des bombardements nord-américains.

Enfin, dans la France des années 1970, elle se fait embaucher incognito comme aide-soignante et travaille pendant trois mois en chirurgie puis en réanimation, en décrivant sa journée chaque soir dans un journal de bord, à l'écoute d'un personnel « épuisé, mal payé, trop peu nombreux » qui travaille dans des conditions inimaginables.

Cette femme hors du commun est aujourd'hui une de nos sentinelles de la mémoire, qui a témoigné pendant des années sur sa participation à la Résistance. Elle représente aussi la force d'une femme animée par son idéal de paix et de liberté. Elle est Chevalier de la Légion d'honneur, reçue des mains de Raymond Aubrac.

Aussi nous souhaiterions que son nom soit attribué à l'une des voies de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite. »

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je pense que Madeleine RIFFAUD entre tout à fait dans le champ des possibles pour la dénomination d'une rue. Mais je dirais, et j'en suis navré, elle parmi d'autres. Elle avec d'autres.

Nous avons, et nous le savons, pour faire la liste actuellement de personnalités extrêmement marquantes de notre histoire, des résistantes, des résistants, mais pas seulement. Nous avons aussi un certain nombre de personnalités locales qui ont marqué l'histoire de notre commune. Bien sûr que Mme RIFFAUD, pour en avoir déjà discuté, fera partie de vraies réflexions sur la suite parmi d'autres personnalités.

Il nous est difficile de voter ce vœu, j'en suis désolé, parce que si nous le votions cela voudrait dire que nous serions d'ores et déjà sûrs et certains qu'une rue sera débaptisée pour lui donner le nom de Mme RIFFAUD et, cela, pour l'instant je ne peux vous l'assurer parce que, oui, il y a Mme RIFFAUD mais il y en a aussi bien d'autres.

Je mets malgré tout, si vous le souhaitez, aux voix ce vœu.

Le vœu est rejeté à la majorité des membres présents, 10 votes pour (M. MANTELET, M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION et Mme SÉCHAUD)

Je vous remercie. Je vous souhaite toutes et tous une bonne soirée, d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18 février.

La séance est levée à 22 heures 16.

Procès-verbal envoyé aux élus le 31/01/2025

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 18/02/2025

Procès-verbal mis en ligne le 21/02/2025

Monsieur Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional



Le secrétaire de séance
Madame Michèle CALVANO

